

éditions  
LE FONDS  BELVAL

1 avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette  
tél.: +352 26 840-1 fax: +352 26 840-300  
fb@fonds-belval.lu www.fonds-belval.lu  
ISBN 978-2-9199663-3-2

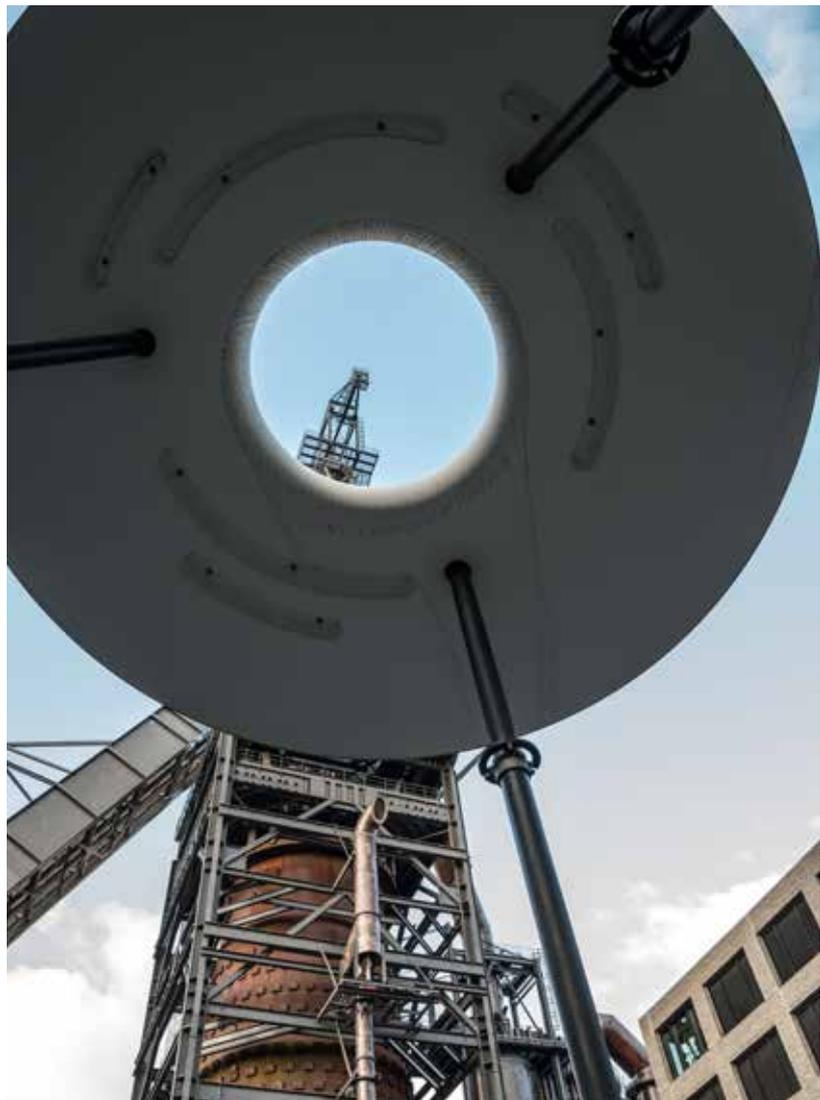
# bilan 2023

rapport d'activités   
du Fonds Belval



# bilan 2023

rapport d'activités  
du Fonds Belval



**LE FONDS BELVAL**

1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette  
Tél.: + 352 26 840-1  
Email: [fb@fonds-belval.lu](mailto:fb@fonds-belval.lu)  
[www.fonds-belval.lu](http://www.fonds-belval.lu)



[facebook.com/FondsBelval](https://facebook.com/FondsBelval)



[instagram.com/FondsBelval](https://instagram.com/FondsBelval)

**Maquette**

Le Fonds Belval

**Impression**

Novembre 2024

**Crédits photos**

© Le Fonds Belval

## **PREFACE**

### **01 LES MISSIONS DU FONDS BELVAL**

Le Service des Travaux neufs

Le Service de la Gestion du patrimoine

- *la BIM (Building Information Modeling)*

- *les économies d'énergie*

- *le groupe de travail « Mobilité Belval »*

- *l'étude de planification et de programmation urbaine*

Le Service événementiel

Le Service culture et communication

- *les publications du Fonds Belval*

### **02 LES PROJETS AUTORISÉS, EN COURS D'ÉTUDE ET DE CONSTRUCTION**

LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES - LE MEDIACENTRE

LES AMÉNAGEMENTS URBAINS

LES LABORATOIRES AILES NORD ET SUD ET LA HALLE D'ESSAIS INGÉNIEURS  
ESCH2022, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE

LES ARCHIVES NATIONALES

LE CENTRE SPORTIF

LE SPACE CAMPUS – PHASE 1 : HALLE ESRIC

LES LOGEMENTS PORTE DE FRANCE

LES LABORATOIRES INGÉNIEURS

LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'EXTENSION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF

LE BÂTIMENT À FONCTIONS MIXTES, LOGEMENTS ET BUREAUX

L'ÉCOLE EUROPÉENNE AGRÉÉE

LA HALLE DES SOUFFLANTES

### **03 LES BÂTIMENTS EN GESTION ET EXPLOITATION**

LA MAISON DU SAVOIR

- *installation de panneaux photovoltaïques*

- *renouvellement et entretien des équipements audio et vidéo*

LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF « SQUARE MILE 4 »

LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF ESCH 2022

LES COMMERCES

### **04 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **05 LA STRUCTURE OPERATIONNELLE**

### **06 LOI DU 8 JUILLET 2021 MODIFIANT LA LOI MODIFIÉE DU 25 JUILLET 2002**

Loi du 8 juillet 2021, nouvelle procédure législative

### **07 LES COMPTES ANNUELS 2023**

Rapport du Réviseur d'entreprises

Bilan au 31 décembre 2023

Comptes de profits et pertes

**Félicie WEYCKER**

Président du Conseil d'Administration  
du Fonds Belval

Le programme de construction pour le compte de l'Etat à Belval est loin d'être terminé. Résolument tourné vers l'avenir, c'est donc avec une grande efficacité et enthousiasme que le Fonds Belval assume son rôle de maître d'ouvrage.

C'est le Service des Travaux neufs du Fonds Belval qui gère les nombreux projets en cours de réalisation. L'édification des Archives nationales s'est poursuivie en 2023, et l'imposante silhouette du bâtiment laisse présager que d'ici quelques années, le Luxembourg sera doté d'une infrastructure de haut niveau, devant garantir aux historiens et autres chercheurs de consulter des documents d'archives dans des conditions optimales.

C'est en juillet 2023 qu'a été votée la loi relative à la construction d'un vaste Centre sportif à Belval. Le projet va maintenant être développé afin de permettre à de nombreux utilisateurs d'accéder à des équipements sportifs variés.

L'engagement du Luxembourg à développer un secteur spatial a vu naître ces dernières années une nouvelle dynamique. En juillet 2022, il a été décidé de la création d'un Space Campus, réparti sur deux sites et Belval a été choisi pour accueillir des dispositifs expérimentaux très spécifiques. En 2023, le Fonds Belval a analysé les surfaces disponibles pour la

construction d'une halle pour les besoins de l'ESRIC, 1ère phase du projet Space Campus.

Grâce à son Service de la Gestion du patrimoine, le Fonds Belval administre près de 310.000 m<sup>2</sup> de surfaces d'immeubles, la plupart qu'il a construits, mais d'autres aussi dont il a hérité la gestion.

En marge d'une maintenance continue, ces bâtiments sont aussi régulièrement adaptés et modernisés, selon les besoins de leurs utilisateurs. En 2023, le Fonds Belval a réalisé plus de 2.000 interventions d'entretien ou de réparation.

A l'instar des années précédentes, en 2023, les économies d'énergie ont été une préoccupation de tous les instants pour le Fonds Belval. Il aura su mettre en place les bonnes mesures, afin d'atteindre des objectifs d'économie, tout en limitant l'impact des hausses de prix de l'énergie.

La mobilité est un sujet crucial. Poursuivant ses réflexions, le groupe de travail « Mobilité Belval » s'est réuni à de très nombreuses reprises en 2023, afin de repenser l'espace public qui doit être délesté du poids du trafic motorisé privé au profit des transports en commun et d'une mobilité douce.

En 2023, près de 29.000 visiteurs ont fait le déplacement jusqu'à Belval pour y visiter le Haut Fourneau et aussi assister à plusieurs événements culturels, organisés pour le grand public par le Fonds Belval.

Tous ces sujets, et bien d'autres encore, sont développés dans les pages qui suivent. Je ne doute pas de l'intérêt que vous prendrez à les parcourir ; l'ampleur du travail accompli par le Fonds Belval est incontestable. Et c'est donc tout naturellement qu'au nom du Conseil d'Administration, mais aussi en mon nom propre, j'adresse mes sincères félicitations à sa direction et à l'ensemble de son personnel.

Plan d'implantation des bâtiments



- |  |  |
|--|--|
| 1. La Rockhal (Centre de musique amplifiée)  | 22. Les Logements, Porte de France                                 |
| 2. Le Bâtiment provisoire pour le Centre de recherche public Gabriel Lippmann (LIST) | 23. Les Laboratoires lot 1 / Maison de la Vie                      |
| 3. Le Bâtiment Biotech   | 24. L'Ecole européenne agréée                                      |
| 4. Le Lycée Bel-Val  | 25. La Halle des Soufflantes                                       |
| 5. L'Incubateur d'entreprises  | 26. La Maison de l'Ingénieur                                       |
| 6. Le Bâtiment administratif de l'Etat   | 27. Space Campus 1 - Halle ESRIC                                   |
| 7. La stabilisation et la mise en valeur des Hauts                                   | 28. Space Campus 2   |
| 8. La Maison du Savoir   | 29. Le 2e Bâtiment administratif                                   |
| 9. La Maison des Sciences humaines   | 30. L'Extension du Bâtiment administratif                          |
| 10. La Maison de l'Innovation  | 31. Bâtiments culturels Esch2022                                   |
| 11. La Maison du Nombre, des Arts et des Etudiants                                   | 31.1 L'Administration  |
| 12. La Maison du Livre   | 31.2 Le Skip   |
| 13. La Halle d'essais Ingénieurs   | 31.3 La Massenoire   |
| 14. Les Laboratoires ailes Nord et Sud   | 31.4 La Möllerei   |
| 15. Les Laboratoires Ingénieurs  | 31.5 La Fondation du Haut Fourneau C                               |
| 16. Les Laboratoires lot 3 / Maison de l'Environnement II                            | 31.6 Le Plancher des Coulées                                       |
| 17. Les Laboratoires lot 2 / Maison de l'Environnement I                             | 31.7 L'Atelier de production                                       |
| 18. Le parking Nord  | 31.8 Les Aménagements extérieurs                                   |
| 19. Les Archives nationales  | 31.9 La Halle des Poches à Fonte et les espaces du Haut Fourneau A |
| 20. Le Centre sportif  | 32. Le Bâtiment Adem   |
| 21. Le Bâtiment mixte (logements + bureaux)  | 33. Le Bâtiment Biotech II   |

## LE SERVICE DES TRAVAUX NEUFS

Etablissement public créé par la loi du 25 juillet 2002 pour la réalisation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, le Fonds Belval assume le rôle de maître d'ouvrage pour la construction des équipements de l'État sur la friche industrielle de Belval. Sa mission est de développer des projets, depuis l'établissement du programme de construction jusqu'à la mise en service des ouvrages.

Ses principales tâches sont l'établissement des programmes détaillés de construction et des études de faisabilité, la mise en place des préalables pour les études, l'organisation de concours d'architectes, la supervision et l'encadrement des études et de la réalisation des projets, la vision du développement du site pour les prochaines années.

## LE SERVICE DE LA GESTION DU PATRIMOINE



Depuis le 24 novembre 2015, le Fonds Belval dispose d'une nouvelle base légale qui lui confie également la gestion des infrastructures qu'il construit, comprenant aussi bien la maintenance et l'exploitation, que la transformation, l'adaptation selon les besoins, voire la modernisation de ces bâtiments. Près de 310.000 m<sup>2</sup> de surfaces d'immeubles sont administrées à ce jour par le Fonds Belval.

Plus de 2'000 demandes d'interventions d'entretien ou de réparation ont été recensées en 2023, engendrant un important travail au quotidien, que ce soit dans leur gestion technique, administrative ou informatique, facilitées grâce aux informations fournies par les maquettes digitales des bâtiments. Toutes les interventions recensées ont été programmées et exécutées.

### **La BIM (Building Information Modeling)**

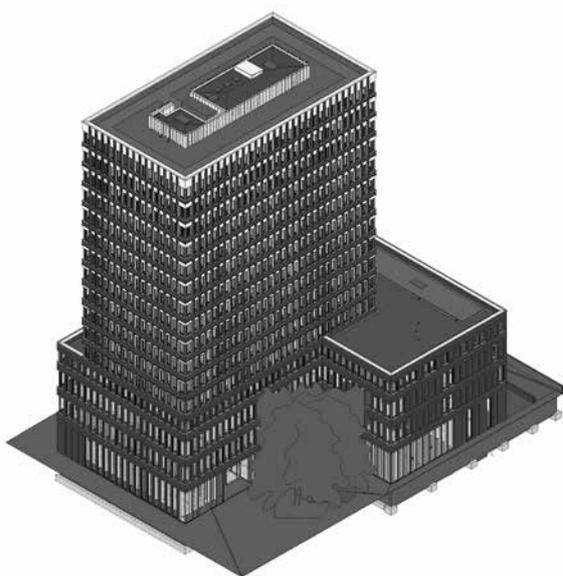
En vue d'optimiser l'exploitation, l'entretien, la maintenance et les transformations du patrimoine immobilier bâti dont il assure la gestion, le Fonds Belval impose contractuellement aux maîtrises d'œuvre la réalisation d'une maquette digitale pour chacun de ses bâtiments, reprenant toutes les données techniques et graphiques des immeubles.

Avant 2017, la maintenance se basait uniquement sur des plans 2D. La technique consistait à créer des pictogrammes reliés à une base de données pour obtenir les informations de maintenance. De nombreuses mises à jour de chaque plan et un important travail de dénomination des pictogrammes étaient nécessaires pour toute modification, ajout ou suppression

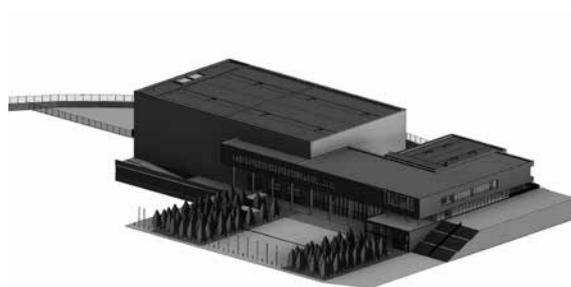
d'éléments. De plus, les demandes d'intervention d'entretien ou de réparation étaient créées mais sans lien technique possible avec l'objet. Cette méthode demandait deux types de travail : la vérification de la fiche par l'équipe administrative et la création d'un lien avec le pictogramme de l'objet par l'équipe technique.

Depuis 2017, le Fonds Belval a entrepris la modélisation de ses bâtiments et la méthodologie de travail s'effectue à présent sur base de maquettes digitales. La BIM permet de centraliser toutes les informations dans une même maquette, rendant de ce fait les demandes d'intervention et leur gestion beaucoup plus intuitives et plus rapides.

Depuis fin 2023, neuf des bâtiments gérés par le Fonds Belval disposent d'une maquette digitale.



**Maquette BIM du Bâtiment administratif**



**Maquette BIM de la Rockhal**

De même, la soumission pour la modélisation de la Maison du Livre a été lancée en 2023, le travail de modélisation des Hauts Fourneaux est en cours, tout comme l'analyse de la maquette de l'avant-projet détaillé du futur Centre sportif.

#### Jumeau numérique

Les maquettes digitales de la Rockhal, du Bâtiment administratif et de la Maison des Sciences humaines servent également au contrôle de façon théorique des processus d'évacuation des personnes en cas d'incendie par le biais de simulations virtuelles. Ce type d'utilisation, appelé jumeau numérique, permet donc, sur base d'une représentation virtuelle de données existantes, de simuler différents scénarios, facilitant ainsi la prise de décision.

Le Fonds Belval continue également à travailler activement sur un module « BIM » destiné à l'usage des concierges des bâtiments afin d'accroître l'efficacité des diagnostics et actions à mener, module qui sera disponible en 2025 sur une interface web pour une plus grande flexibilité. Il permettra de donner aux concierges un accès aux informations concernant le bâtiment dont ils assurent la gestion quotidienne afin d'encoder les différentes demandes d'intervention. Grâce à ce module « BIM » très facile à manipuler, via le web ou une tablette, il sera aisé de naviguer au sein du bâtiment en 2D et 3D.

La technologie BIM ne faisant qu'évoluer, d'autres points importants pourront être gérés dans un futur proche, notamment pour une meilleure gestion des documents (autorisation de bâtir, permis d'exploitation, commodo – incommodo, contrôles périodiques, ...) et des coûts.

### **Les économies d'énergie**

La politique énergétique luxembourgeoise visant à répondre aux défis climatiques et environnementaux et à garantir la sécurité d'approvisionnement du pays, le Fonds Belval et les utilisateurs des immeubles gérés par le Fonds Belval ont convenu ensemble et mis en place un certain nombre de mesures afin de réduire la consommation énergétique des bâtiments publics sans impacter le confort et la qualité des services offerts sur le site de Belval.

La mise en place de ces mesures s'inscrit également dans les objectifs concrets de réduction de consommation d'énergie et d'augmentation de la production nationale d'énergie issue des énergies renouvelables. C'est également un des objectifs fixés par l'Union européenne dans le cadre du Green Deal, qui prévoit que l'Europe devienne un modèle en matière d'économie durable, respectueuse de l'environnement et neutre en carbone.

Les objectifs climatiques nationaux définis par le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat du Luxembourg (PNEC), rejoignant ceux de l'Union européenne, se veulent tout aussi ambitieux, l'objectif à long terme consistant à atteindre la neutralité climatique, le zéro émission nette au Luxembourg, d'ici 2050 au plus tard.

#### Mesures générales et mesures spécifiques

L'ensemble des mesures générales suivantes ont été appliquées dès l'automne 2022 afin d'atteindre, non seulement des objectifs d'économie d'énergie conséquents dans un patrimoine bâti d'ores et déjà efficient, mais également de limiter l'impact économique des hausses de prix de l'énergie :

- Les courbes de chauffe de tous les systèmes de chauffage ont été adaptées pour atteindre les températures préconisées par les directives.
- Les horaires de fonctionnement des groupes de ventilation ont été réduits de façon à limiter les heures de fonctionnement au strict minimum, sans entraîner de risque de sécurité ni de dégradation dans les zones traitées.
- La température de départ du réseau froid urbain est passée progressivement de 10° à 11°C, puis à 12°C.
- La consigne de température dans les locaux informatiques est passée, de commun accord, à 26°C.
- L'illumination des Hauts Fourneaux a été réduite et limitée, tout comme l'éclairage de la zone piétonne, aux heures prévues par la Commune d'Esch-sur-Alzette.
- Le parking souterrain de la Maison du Savoir est dorénavant fermé les week-ends, le parking aérien restant disponible.

A ces mesures d'économies générales, s'ajoute une série de mesures spécifiques, par typologie de surface, dont voici quelques détails :

#### La Maison du Livre (Luxembourg Learning Centre) :

La présence des livres nécessitant des écarts de température réduits, ces espaces restent disponibles aux étudiants et au grand public, notamment durant les périodes où les autres bâtiments sont fermés ou fonctionnent en mode réduit.

#### Les espaces dédiés à l'enseignement :

Pendant la période universitaire inter-semestrielle, de fin décembre à mi-février, les salles d'enseignement de la Maison du Savoir sont maintenues en mode de chauffage réduit. Après les congés de fin d'année, et selon les besoins uniquement, les zones requises pour les journées d'études et les examens sont remises en fonctionnement normal. De même, le Lycée Bel-Val procède à une mise en veille de ses installations pendant les congés scolaires, les fins de semaine et les jours fériés.

#### Les surfaces administratives :

L'éclairage des zones de circulation a été réduit, tout

en conservant les niveaux réglementaires nécessaires pour en garantir la sécurité. Pendant les week-ends, le chauffage dans les zones administratives des immeubles a été mis en mode réduit à partir du vendredi soir.

#### Les surfaces de laboratoires :

Ces dernières nécessitant pour la plupart des conditions stables, peu d'adaptations sont ici possibles. Néanmoins, la faisabilité de la réduction de la ventilation des locaux et des équipements nécessitant une ventilation mécanique a été vérifiée et adaptée en conséquence.

#### Les salles de spectacle :

La direction de la Rockhal s'est alignée sur les mêmes principes que ceux adoptés par le Fonds Belval et a mis en place des réglages spécifiques à son exploitation. L'utilisation et les températures de la Maison des Arts et des Etudiants ont également été adaptées au plus près des exigences et réduites au maximum pendant les périodes de non-exploitation.

#### Les salles ouvertes au public :

Les températures de consigne et l'éclairage ont été revus de façon à ne pas porter préjudice aux activités prévues, aux équipements et objets contenus.

#### Les commerces :

Les différents exploitants ont été invités à rationaliser leur consommation. En particulier pour ceux du secteur de l'HORECA, une utilisation pertinente des frigos et des chambres froides la nuit, les jours de fermetures hebdomadaires, lors d'éventuelles périodes de congé et les jours fériés chômés, en regroupant les denrées de façon rationnelle, représente un potentiel d'épargne conséquent.

#### Résultats en matière d'énergie thermique (chauffage)

La campagne nationale de réduction de la consommation d'énergie du 8 septembre 2022 visait une réduction de la demande de gaz à l'échelon national de -15% pour la période allant du 1er août 2022 au 31 mars 2023 par rapport à la consommation de gaz moyenne des cinq années précédentes. Les mesures

d'économies mises en place par le Fonds Belval ont considérablement réduit les consommations d'énergie thermique, dépassant largement l'objectif primaire national visé par le gouvernement.

#### Résultats en matière d'énergie électrique

Les consommations électriques représentent 74% des consommations énergétiques globales. Un tiers environ de ces consommations est utilisé pour le fonctionnement du Centre de calculs et de l'infrastructure IT des bâtiments, postes très énergivores et pour lesquels il est difficile de réaliser d'importantes économies.

L'application des mesures en matière d'énergie électrique ne suivant pas le même rythme que celles en matière d'énergie thermique, certaines des mesures envisagées étant moins facilement applicables, les fluctuations en termes de consommations électriques par bâtiment sont moins importantes mais la consommation d'électricité continue cependant de baisser grâce aux nombreux efforts de réduction fournis et une réduction de la consommation électrique peut être observée depuis le printemps 2023 pour la majorité des bâtiments gérés par le Fonds Belval.

Les économies réalisées jusqu'à présent, tant au niveau thermique qu'électrique, sont bien la preuve qu'il est possible d'adhérer à une réflexion commune plus large et durable. Les mesures mises en place continueront à être appliquées et de nouvelles actions de sensibilisation et de mobilisation seront menées afin d'identifier d'autres potentiels et d'inciter tout un chacun à des comportements et usages responsables en matière de consommation énergétique au quotidien.

#### ***Le groupe de travail « Mobilité Belval »***

Un groupe de travail réunissant le ministère de la Mobilité et des Travaux publics, le ministère de l'Aménagement du territoire, le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, les Administrations communales de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de Sanem, l'Administration des ponts et chaussées, la société nationale des chemins de fer luxembourgeois,

la société Agora, le Fonds Belval, ainsi que d'autres acteurs nationaux et locaux de la mobilité, créé afin d'adapter le concept de mobilité aux nouvelles données et décisions prises suite aux années de développement de Belval et de ses activités, a intensément repris ses études au cours de l'année 2022.

En effet, le gouvernement ayant fixé des objectifs concrets et ambitieux, visant à augmenter significativement l'utilisation des transports en commun, des trajets à pied et à vélo d'ici 2035, un réaménagement de l'espace public et une réduction importante du trafic motorisé s'avèrent nécessaires.

Dans ce contexte, le groupe de travail « Mobilité Belval » précité s'est réuni à maintes reprises au cours de l'année 2023, présentant et développant des propositions pour la quasi-totalité des espaces publics de Belval en matière de mobilité, de paysagisme et d'urbanisme, le but étant de produire pour sa réunion de clôture en janvier 2024 un document final qui servira de base à la planification et à la réalisation des projets arrêtés de commun accord. Ce rapport final disposera d'une synthèse détaillée, solide et cohérente pour chaque mode de transport, les réseaux routiers, cyclables et de transports en commun, tenant compte des interactions entre tram, bus, voitures, cyclistes et piétons sur l'ensemble du site, tout en revalorisant les espaces publics. De ce fait, chacun des acteurs concernés pourra alors disposer de toutes les décisions prises multilatéralement dans un contexte global et développer ainsi une planification plus détaillée des éléments qui relèvent de sa responsabilité. Une révision totale sera ainsi opérée quant à l'organisation des voies de circulation de Belval par rapport aux pratiques usuelles afin d'intégrer les infrastructures dédiées au tramway, au CHNS (couloir à haut niveau de service pour bus), aux pistes cyclables, aux zones piétonnes et à la végétalisation. D'autres initiatives significatives sont également prévues telles que la transformation complète de certaines avenues en espaces partagés susceptibles d'être adaptés en espaces événementiels pouvant servir lors de grandes manifestations, la création d'un hub de mobilité dédié au covoiturage, à l'autopartage de véhicules électriques et de vélos, à l'installation de bornes de re-

charge. Finalement, le concept de stationnement sera entièrement revu pour l'ensemble du site de Belval, tant sur l'espace public que dans les bâtiments, sur base d'une nouvelle clé de répartition des besoins en stationnement par fonction/usage (résidents, travailleurs, étudiants, etc).

### ***L'étude de planification et de programmation urbaine***

L'aménagement du site de Belval est basé depuis 2002 sur un Masterplan et une programmation qui, entretemps, ont subi diverses réorganisations dans un contexte territorial ayant fortement évolué. Le Fonds Belval, conjointement avec la société Agora, a souhaité mener une analyse des aménagements et des projets réalisés à ce jour, tenant compte des données de la planification territoriale, dans le but d'aménager les espaces restants et d'initier les futurs projets en s'appuyant sur une vision urbanistique globale et cohérente.

A cette fin, le Fonds Belval a lancé en octobre 2023 un marché de prestations afin d'être accompagné par un groupement multidisciplinaire dans la réalisation d'un état des lieux du site et l'analyse des grands équilibres du projet de Belval, en fonction de son ensemble et de ses quartiers, sous l'angle de sa programmation urbaine.

L'étude devra élaborer, en rapport avec les projets déjà réalisés et en cours de réalisation, les recommandations et stratégies en ce qui concerne la programmation urbaine à l'échelle du Masterplan et de ses quartiers en incluant le programme de l'enseignement et de la recherche, du résidentiel, des équipements publics, des activités économiques et commerciales, des activités et usages en tous genres dans l'espace public.

Cette étude a pour objectif la réalisation d'une mise à jour de la programmation urbaine de Belval basée sur une identification de ses nouveaux besoins et contraintes, mais également de ses atouts et de sa place émergente dans le paysage national et international.

A travers cette démarche, il s'agit pour Belval de disposer en amont de réflexions opérationnelles, d'une stratégie d'aménagement cohérente du site, à même de réunir les conditions les plus favorables de rayonnement du projet de la Cité des Sciences de la Recherche et de l'Innovation, qui vont de pair avec le développement urbain des nouveaux quartiers.

## LE SERVICE ÉVÉNEMENTIEL

De nombreuses salles et infrastructures, gérées et équipées par le Fonds Belval d'installations à la pointe des nouveautés dans le domaine de la technologie et des multimédias sont disponibles pour tous types de manifestations, aussi bien pour les établissements et institutions publics, que pour des professionnels et organismes privés. Le service événementiel s'occupe de la réservation des salles, renseigne, conseille et accompagne les organisateurs d'événements dans leurs démarches, assure la gestion et la logistique sur le terrain, ainsi que la préparation et le bon déroulement des manifestations.

Parmi les infrastructures disponibles : le Grand Auditorio, les auditorios et les salles de la Maison du Savoir, la salle de conférence et les salles de réunion de la Maison des Sciences humaines, la grande salle de la Maison des Arts et des Etudiants, la salle de conférence au rez-de-chaussée du Bâtiment administratif, la salle de conférence située dans la Maison du Livre, la Halle des Poches à Fonte, la Möllerei, la Fondation du Haut Fourneau C et le pavillon Skip.

Plus de 600 événements se sont déroulés à Belval en 2023, dont le 40th IASP World Conference on Science Parks and Areas of Innovation du Technoport, le « Prix de la Musique » du Conservatoire de la Ville d'Esch, le Concert de l'American Music Abroad, les visites d'État du Président de la République du Cap-Vert, et du Président de la République fédérale d'Allemagne, les tournages de clips vidéo de la Rockhal ainsi que celui du casting et du programme Take Off du Fonds National de la Recherche, les expositions de la Commission européenne et du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, les diverses remises de diplômes des Lycées du Sud du pays.

Au niveau des infrastructures mises à disposition, le service événementiel travaille en synergie d'occupation avec les institutions présentes sur site, pre-

miers destinataires et prioritaires pour l'utilisation de certaines d'entre elles. Le service événementiel travaille également en partenariat avec le Luxembourg Convention Bureau, représentant officiel du Grand-Duché pour le secteur des événements d'affaires dans le pays.



## LE SERVICE CULTURE ET COMMUNICATION



La saison culturelle du Fonds Belval continue sur sa lancée avec près de 29.000 visiteurs du Haut Fourneau en 2023, nombre similaire à celui de Esch2022, Capitale européenne de la Culture, mais qui représente le double de fréquentation par rapport à 2019.

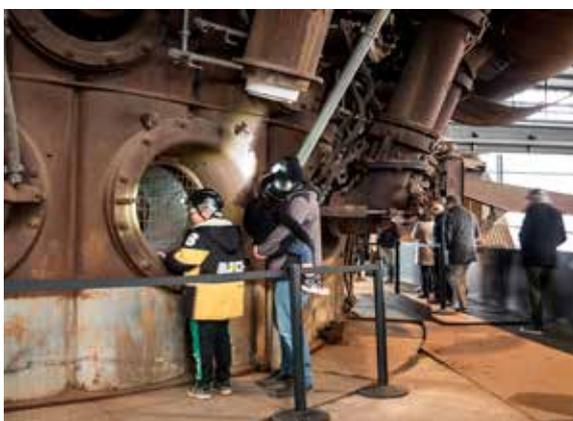
L'édition 2023 de la Fête des Hauts Fourneaux organisée par le Fonds Belval a eu lieu les samedi 1er et dimanche 2 juillet, plongeant les spectateurs dans une ambiance inoubliable au cœur du patrimoine industriel. Une programmation haute en couleurs a enchanté les 4'000 visiteurs de tous âges. Mêlant spectacles de danse, concerts, ateliers scientifiques et expositions, la Fête des Hauts Fourneaux est un événement majeur dans la Grande Région.

L'expérience insolite proposée par les traditionnelles

visites Nocturnes du Haut Fourneau, de Printemps et d'Automne, a aussi rencontré un franc succès. Monter jusqu'à la plateforme du gueulard à une hauteur de 40 mètres procure non seulement des sensations sans pareil mais offre également une vue imprenable et hors du commun du site et de ses alentours la nuit. Des visites libres du Haut Fourneau et de la Möllerei sont également proposées, sur le parcours desquelles sont présents plusieurs guides du Fonds Belval, livrant de précieuses informations historiques et techniques. Des prestations musicales et de la petite restauration agrémentent ces Nocturnes.

Pour l'ambiance de fin d'année, la Place des Hauts Fourneaux revêt ses plus belles parures pour accueillir le « Belval Christmas Village », offrant de fin novembre au 23 décembre des espaces de dégustation de pe-

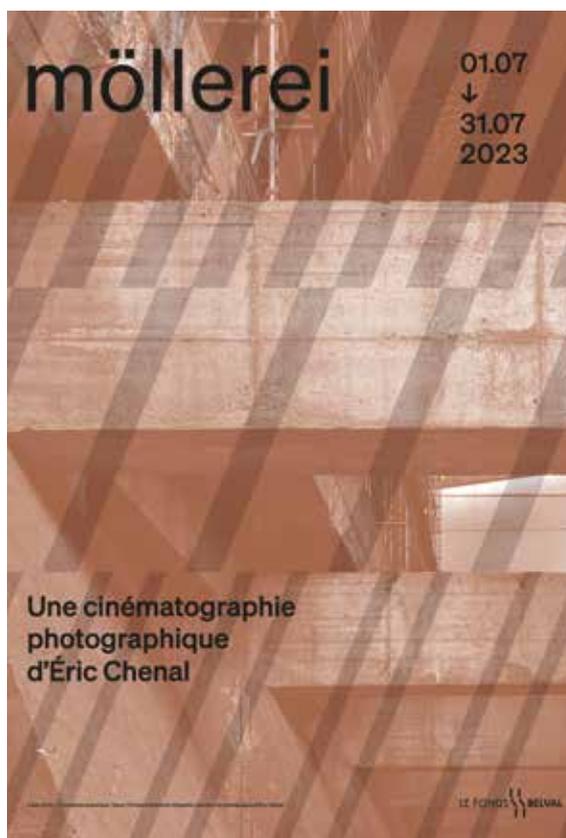
tite restauration classique hivernale dans un décor enchanteur et une ambiance à l'esprit de Noël.



Différents circuits de visites guidées du Haut Fourneau A, de la Möllerei et de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, sous différentes formules, en accès libre ou avec un guide, individuellement ou en groupe, et en plusieurs langues sont proposés. Ces visites guidées permettent aux visiteurs de comprendre à la fois le processus de fabrication de la fonte et de l'acier, le concept de conservation et de restauration du patrimoine industriel et de son intégration au cœur même d'un développement architectural contemporain remarquable. Des activités pédagogiques et scolaires, comme les chasses au trésor, offrent la possibilité aux plus jeunes de découvrir Belval de manière plus ludique en partant, munis d'une carte, à la recherche de signes cachés à décoder afin de résoudre une énigme et repartir avec le « trésor ».

En mars 2023, s'est tenue dans la Möllerei l'exposition « Cinématographie photographique » d'Eric Chenal qui illustre par un reportage cinématographique les travaux de réfection de cette dernière par le biais de photos et de séquences filmées. Construite en 1910 avant d'être entièrement transformée à la fin des années 60,

la Möllerei était destinée au stockage du minerai de fer et du coke qui alimentaient les hauts fourneaux. La démarche documentaire d'Eric Chenal a permis de révéler l'ampleur du travail de restauration qu'a assuré le Fonds Belval, tout en soulignant la beauté intrinsèque du bâtiment.



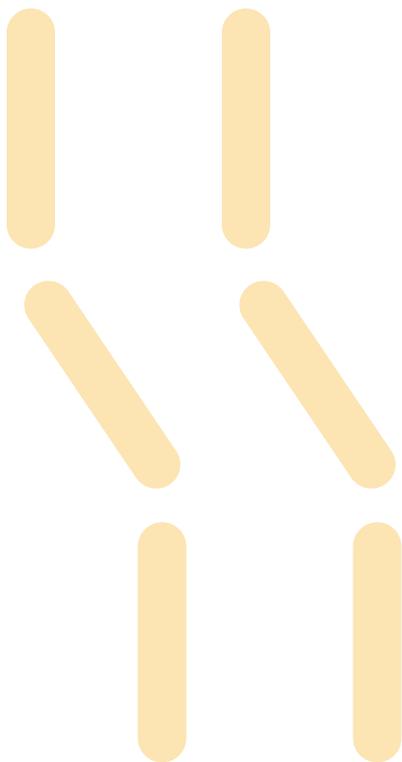
Conformément à la loi déterminant le pourcentage du coût global d'un immeuble à affecter à l'acquisition d'œuvres artistiques (Kunst am Bau), le Fonds Belval avait organisé en 2013 une première édition du Public Art Expérience (PAE). Il lui appartenait donc d'en programmer une seconde édition. En 2023, le Fonds Belval a lancé un appel de candidatures concernant

un concours d'idées pour la conception et la réalisation d'œuvres artistiques, le PAE2. L'objet du concours d'idées est la conception et la réalisation d'œuvres artistiques intégrées dans des espaces publics spécifiques, et dont le but est l'intégration, sur le site de Belval, de trois 3 œuvres d'art pouvant relever de la sculpture, de la peinture murale, de l'art digital ou d'autres médias et technologies auxquels les artistes ont recours.

Le choix des artistes invités à réaliser une œuvre à Belval s'est déroulé en deux phases. En février 2023, un appel à candidatures a été publié afin qu'un jury missionné par le Fonds Belval retienne neuf artistes, lesquels ont été invités à soumettre des projets de création spécifiquement élaborés pour Belval. Dans le courant du mois de décembre, le jury a procédé à l'examen des neuf projets spécifiques remis par les artistes présélectionnés et a désigné trois lauréats qui se verront confier la création de leurs œuvres qui devront judicieusement dialoguer avec les différents espaces choisis pour leur installation.

L'art public doit avoir une utilité pour la communauté, contribuer à créer et renforcer ses valeurs sociétales, c'est-à-dire confirmer et légitimer son identité culturelle. Le nouveau site urbain de Belval offre ainsi une chance unique pour le développement d'un projet d'art public significatif et notoire.



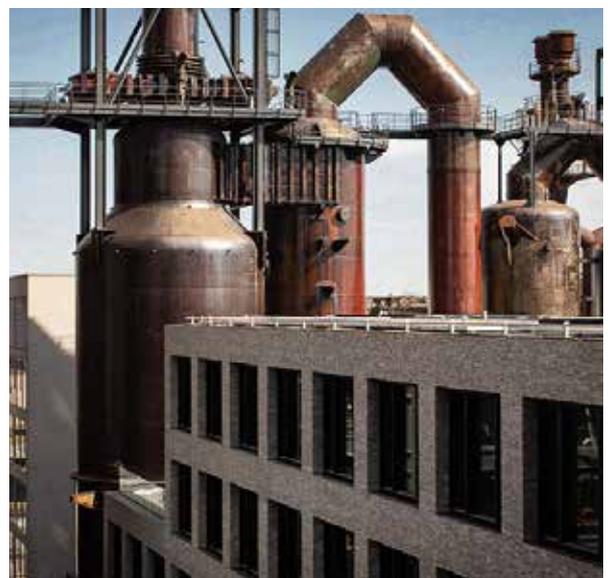
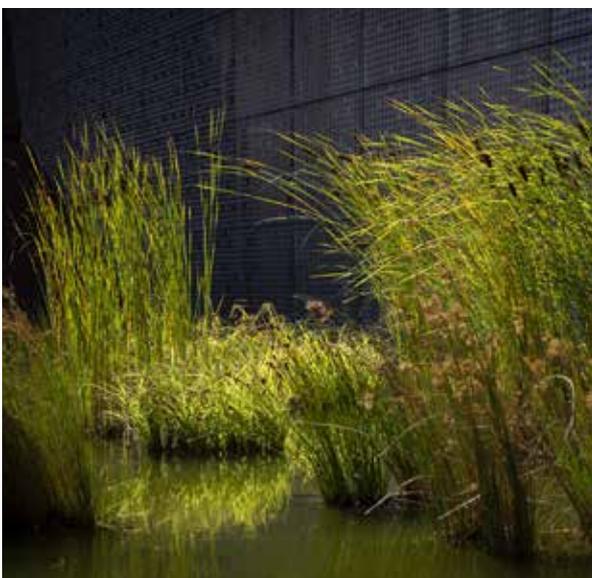
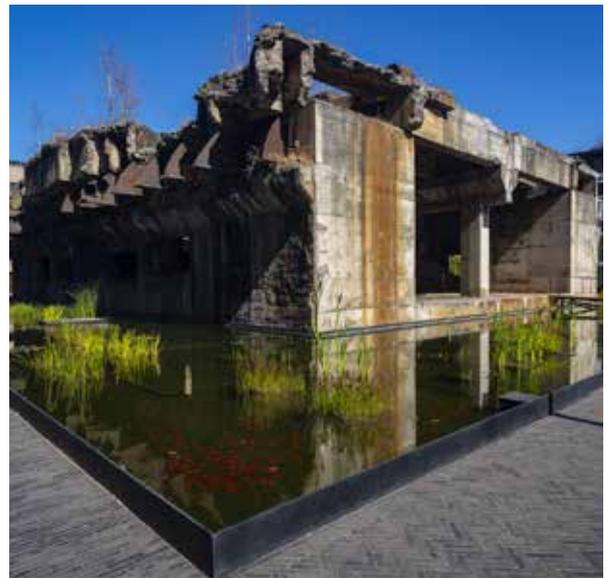


## LES PUBLICATIONS DU FONDS BELVAL

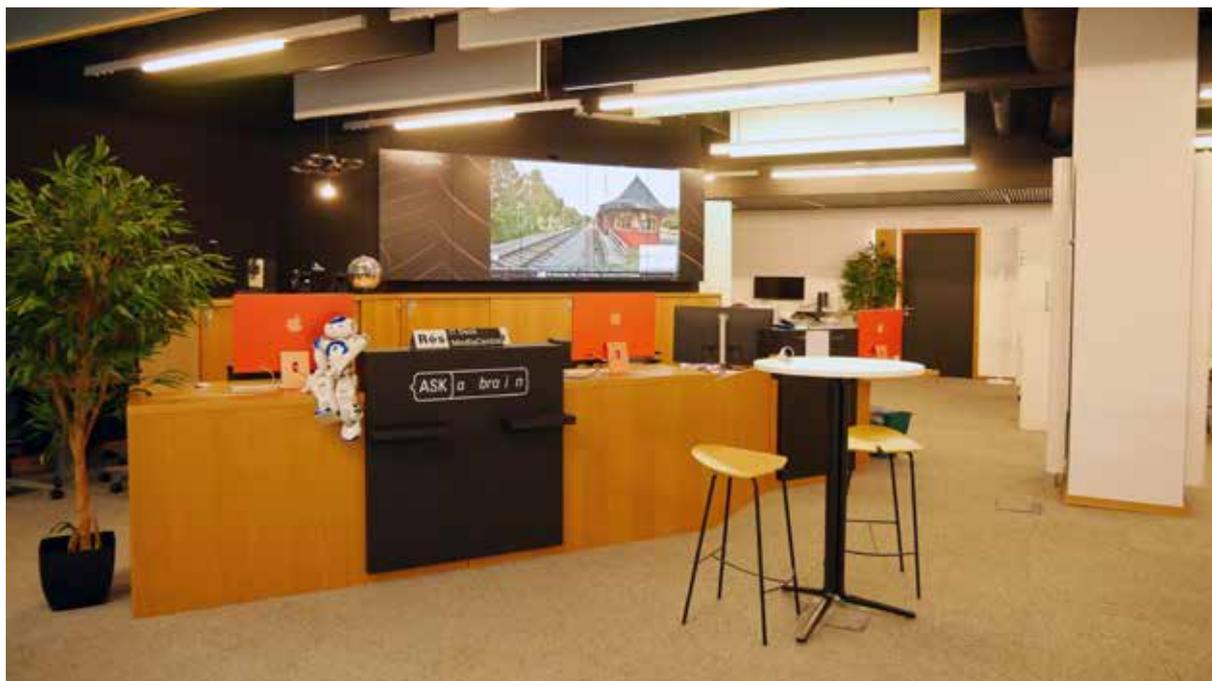
Tout au long de l'année, le Fonds Belval publie des dépliants, cartons d'invitation, affiches, plaquettes et brochures visant à informer le public à la fois sur la Cité des Sciences, les projets de construction et les manifestations culturelles.

Une nouvelle brochure, « Cinématographie photographique » de Eric Chenal, a été éditée, reprenant les photographies de son reportage.

Le Fonds Belval possède également un site Internet, un compte Facebook ainsi qu'un compte Instagram sur lesquels figurent toutes les indications détaillées relatives aux visites guidées, à ses publications, aux événements en cours de préparation.



# LA MAISON DES SCIENCES HUMAINES - LE MEDIACENTRE



Les espaces du sous-sol de la Maison des Sciences humaines, initialement prévus pour l'aménagement d'une Médiathèque pour l'Université du Luxembourg, ont été utilisés comme bibliothèque provisoire jusqu'à ce que la Maison du Livre soit construite. Une fois ces espaces libérés, au vu de l'évolution des exigences et des besoins de l'Université, il a été décidé de réaménager ces espaces non plus en Médiathèque mais en MediaCentre, offrant une large gamme de services liés à tout ce qui touche aux médias ainsi qu'une compréhension globale de l'utilisation des médias à des fins de recherche et d'enseignement.

Fin 2022, tous les travaux préliminaires de démolition et d'assainissement des techniques ayant été réalisés, les travaux de parachèvement et d'aménagement du MediaCentre ont pu commencer au printemps 2023.

Les travaux d'aménagement du MediaCentre ont été terminés fin de l'année 2023 en vue d'être livré en janvier 2024 afin que l'Université puisse y installer ses équipements.

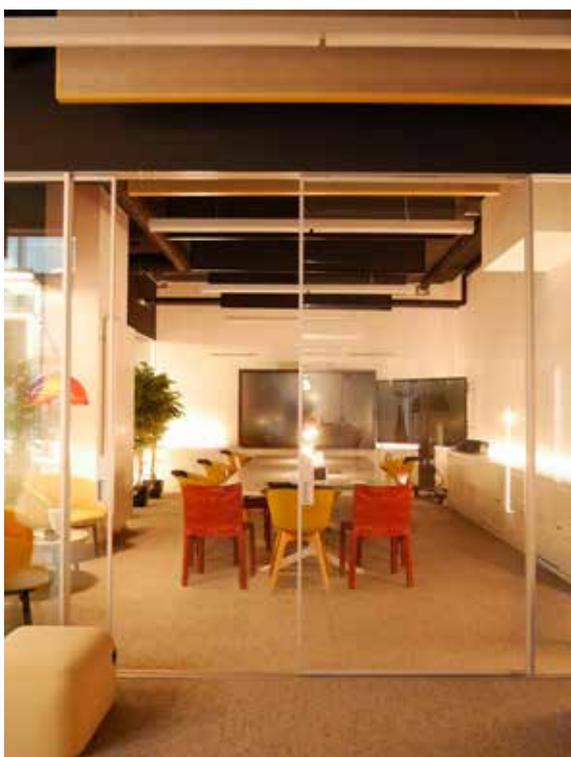
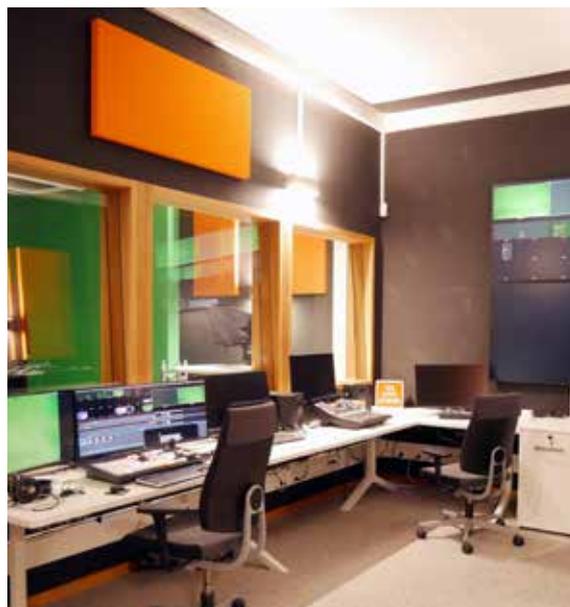
Point d'entrée, la réception accueille les invités et clients afin de les orienter en matière de conseil, de rendez-vous ou de location de matériel.

Un espace de rencontre « Forum » est accessible depuis tous les espaces de bureaux, cellules de post-production, salles de réunion.

Les espaces dédiés aux installations de production et de postproduction sonores et audiovisuelles (studios d'enregistrement, cabines de montage, studio photo, etc) ont été conçus et configurés chacun avec ses

propres caractéristiques, afin de répondre de façon optimale aux attentes voulues et de permettre aux utilisateurs de disposer de studios de haute qualité sonore et acoustique, ainsi que de matériel très performant, à la pointe de la technologie.

Un espace regroupant les différentes technologies de reproduction reprographique, de numérisation de vidéos analogiques et de matériel audio a également été aménagé, permettant ainsi la numérisation des médias analogiques de toutes sortes et de leurs archives respectives. Un plateau tournant permet la numérisation d'objets 3D, un scanner de livres est aussi présent, ainsi que tout l'équipement nécessaire à la reproduction photo haute résolution pour les originaux de grands formats (comme les cartes anciennes) ou des œuvres d'art.



## LES AMÉNAGEMENTS URBAINS



Les diverses études d'aménagements urbains lancées en 2022 se sont poursuivies en 2023 avec pour objectifs l'évaluation et l'optimisation de la végétation. Ces études viseront à densifier et compléter la végétation existante, tant pour les forêts urbaines, les plantations en bacs, le Jardin d'Hiver que les bassins plantés, afin d'augmenter la qualité environnementale des aménagements de la Terrasse des Hauts Fourneaux et offrir des lieux de détente aux usagers du site.

De plus, des aménagements complémentaires le long de la façade Ouest de la Maison du Livre seront également réalisés.

Un soin particulier sera également apporté à l'entretien et la gestion des bassins et du système de fon-

tainerie. Un examen approfondi sera effectué de leurs états de fonctionnement, des réglages des systèmes de filtrage, de la gestion des niveaux d'eau, de la fréquence des nettoyages, afin d'atteindre un niveau de qualité optimal en vue d'une re-densification de leurs plantations.

En parallèle, les études et travaux d'optimisation de l'éclairage urbain ont continué en 2023. Un concept d'éclairage général a été élaboré, prévoyant de compléter l'éclairage existant de la zone piétonne. Priorité a été donnée à l'éclairage des zones impactant de manière conséquente le public se rendant le soir à Belval.

## LES LABORATOIRES AILES NORD ET SUD ET LA HALLE D'ESSAIS INGENIEURS



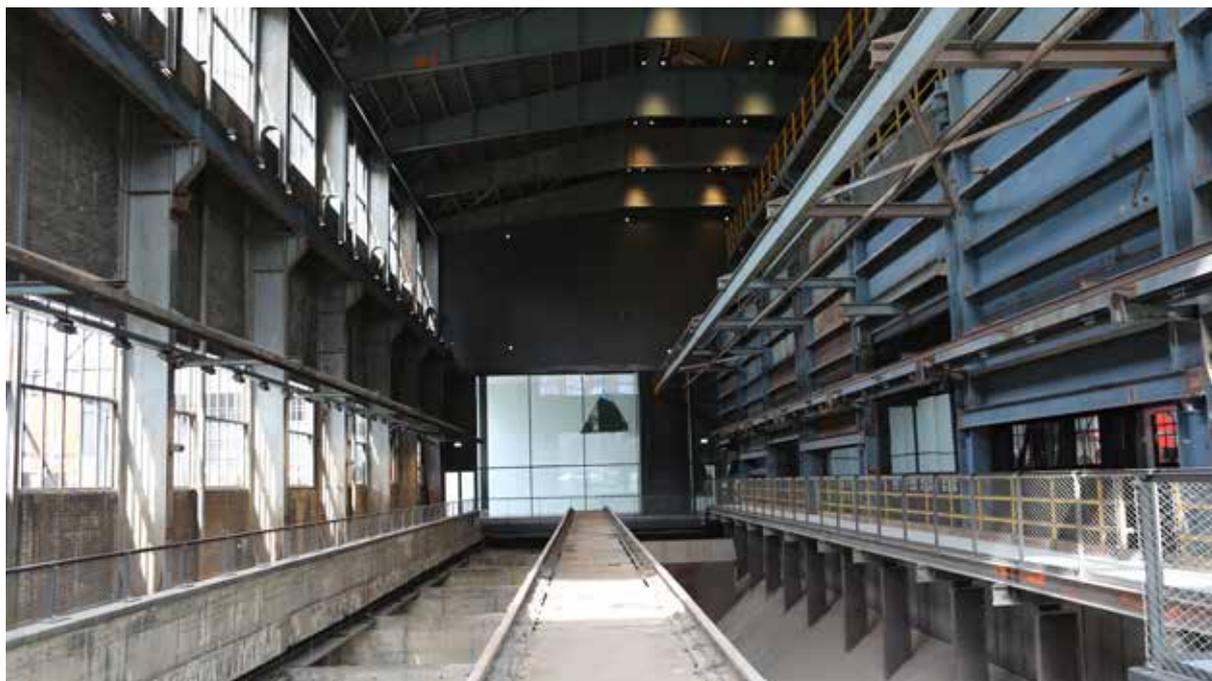
Le Bâtiment Laboratoires fait partie d'un ensemble de 5 projets dédiés au développement de surfaces de recherche scientifique. Il est composé d'une aile Nord et d'une aile Sud et sera occupé par l'Université et le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST). Les deux ailes peuvent, d'un point de vue fonctionnel, être regroupées en une seule entité ou bien-être utilisées comme deux bâtiments distincts. Le programme de construction répond aux besoins évolutifs de la recherche par une haute flexibilité au niveau des installations techniques et des espaces.

Les travaux de construction, y compris l'installation de la deuxième unité de production de froid ont été achevés en 2020. La phase d'étude relative à l'équipement du bâtiment est en cours. Des aménagements partiels ont débuté en avril 2021 et les travaux relatifs aux

phases suivantes ont été entamés au mois d'octobre 2023.

La Halle d'essais Ingénieurs, également financée par cette loi, fait partie d'un ensemble de bâtiments regroupant des activités techniques d'ingénieurs telles que les analyses et les essais de matériaux. Sa mise en service a eu lieu en novembre 2015.

## ESCH2022, CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE



L'année culturelle « Esch2022, Capitale européenne de la Culture » ayant pris fin en décembre 2022, l'asbl Esch2022 a restitué les différents lieux mis à sa disposition au printemps 2023. Certains travaux d'aménagement entrepris dans le cadre de cette année culturelle, réalisés dans un délai très court et des circonstances exceptionnelles induites par la crise sanitaire du COVID-19, n'avaient pu être finalisés. Le Fonds Belval a toutefois été autorisé à utiliser une partie du solde restant de la loi relative aux travaux complémentaires afin de finaliser les ouvrages qui n'ont pu être entièrement réalisés, ou réalisés par le recours de moyens provisoires, de sorte à pérenniser les investissements engagés et permettre au site de profiter des infrastructures de l'année culturelle pour son développement sur le long terme, dans l'esprit de projets culturels d'envergure.

Concernant le bâtiment de la Massenoire, jadis affecté à la fonction d'information, d'exposition et de point d'accueil et de départ pour les visites de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que des Hauts Fourneaux, qui avait été entièrement vidé et réaménagé pour les besoins de l'année culturelle, des études quant à sa réaffectation ont été lancées, dont celle du développement d'un programme architectural et muséographique.

## LES ARCHIVES NATIONALES



Implanté dans la partie Sud de la Terrasse des Hauts Fourneaux, à proximité de l'ensemble industriel conservé des Hauts Fourneaux, le premier coup de pelle du futur bâtiment des Archives nationales a été donné le 3 mars 2022. Sa construction s'est développée en 2023 avec celle du volume qui abritera, au rez-de-chaussée, l'ensemble des centrales techniques et, aux étages, les 56 dépôts répartis sur 7 niveaux. Cet ouvrage a été achevé en décembre 2023, marquant ainsi la fin des travaux de gros-œuvre en béton.

La mise en œuvre du lot suivant, la préfabrication et la pose des éléments de construction bois, a débuté à l'automne 2023. Ces travaux permettront de réaliser le volume qui abritera les fonctions administratives et les salles de consultation pour le public.

Leur mise en œuvre a été perturbée par d'importantes intempéries, ralentissant fortement les travaux et impactant le planning général. En effet, en raison des fortes pluies, les structures en bois ont dû être protégées afin que l'eau ne puisse s'infiltrer et provoquer d'éventuelles déformations.

Toutes les commandes relatives aux ouvrages techniques du bâtiment, aux travaux de chapes et d'équipement en rayonnages ont été passées pendant l'année, ainsi que la publication de certaines soumissions pour les lots restants, notamment les travaux d'ouvrages secs.

## LE CENTRE SPORTIF



Le projet du Centre sportif qui sera construit à Belval est constitué de plusieurs parties fonctionnelles : un centre de natation, une infrastructure sportive pédagogique, un ensemble multisports indoor et un parc de sport en plein air qui seront mis à disposition des établissements scolaires des agglomérations avoisnantes et de l'Université du Luxembourg. Ils seront aussi, en fonction du planning de réservation et d'utilisation des lieux par ces derniers, accessibles aux fédérations sportives agréées, aux associations sportives régionales et locales, aux structures de formation des entraîneurs et au grand public.

La loi relative à la construction et à l'aménagement d'un Centre sportif à Belval, et à l'aménagement des alentours a été votée le 21 juillet 2023.

Prévisionnel des travaux de construction : 2024 à 2028.

## LE SPACE CAMPUS – PHASE 1 : HALLE ESRIC



Lors des réflexions menées en 2018 autour de la création de la Luxembourg Space Agency (LSA) est née l'idée de l'établissement d'un campus dédié exclusivement au secteur spatial, afin d'assurer la position compétitive des entreprises et des institutions de recherche publique dans ce domaine.

En juillet 2022, le gouvernement a donné son accord pour la création d'un Space Campus réparti sur deux sites, un destiné aux activités liées aux entreprises privées et celui de Belval pour les activités liées à la recherche publique.

Sur le site de Belval, au sein de la Cité des Sciences, plusieurs activités seront réunies et en particulier les activités de recherche de l'ESRIC (European Space Resources and Innovation Center), qui est le premier centre d'innovation au monde entièrement dédié aux

ressources spatiales.

Lancé en 2020, l'ESRIC est une initiative de l'Agence spatiale luxembourgeoise (LSA) et du Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) en partenariat stratégique avec l'Agence spatiale européenne (ESA).

En décembre 2022, le Fonds Belval a été autorisé à réaliser les études nécessaires à la 1ère phase du projet du Space Campus. Dans cette première phase, une halle sera construite pour les besoins de l'ESRIC. Celle-ci sera dédiée à l'installation d'une chambre à vide thermique poussiéreuse (Dusty Thermal Vacuum Chamber - DTVC) pouvant simuler les conditions lunaires.

Le 13 juin 2023 à l'ESTEC (European Space Research and Technology Centre), aux Pays-Bas, l'ESA (European Space Agency) a organisé une réunion de lancement avec Spartan Space, Haux Life Support, Maana Electric et l'ESRIC pour concevoir et fabriquer une chambre à vide thermique poussiéreuse. Cette chambre sera capable de tester les composants du sous-système dans des conditions de surface lunaire de vide poussé (10-6 mbar), de températures extrêmes (-180 à +160°C) et en présence de poussière lunaire (régolithe) imitée. Elle sera mise en service sur le site de Belval dans une nouvelle halle qui sera construite en fonction des besoins spécifiques de l'ESRIC et qui devra être réalisée à court terme, au vu de la finalisation estimée de la DTVC en 2025.

Dans ce contexte, le Fonds Belval a effectué en 2023 une analyse des surfaces disponibles sur le site de Belval pour accueillir ces nouvelles infrastructures. Un site disponible, sis à l'entrée de Belval dans la partie Nord de la Terrasse des Hauts Fourneaux, a été proposé et retenu. Les études relatives au projet démarrent au printemps 2024.

## LES LOGEMENTS PORTE DE FRANCE



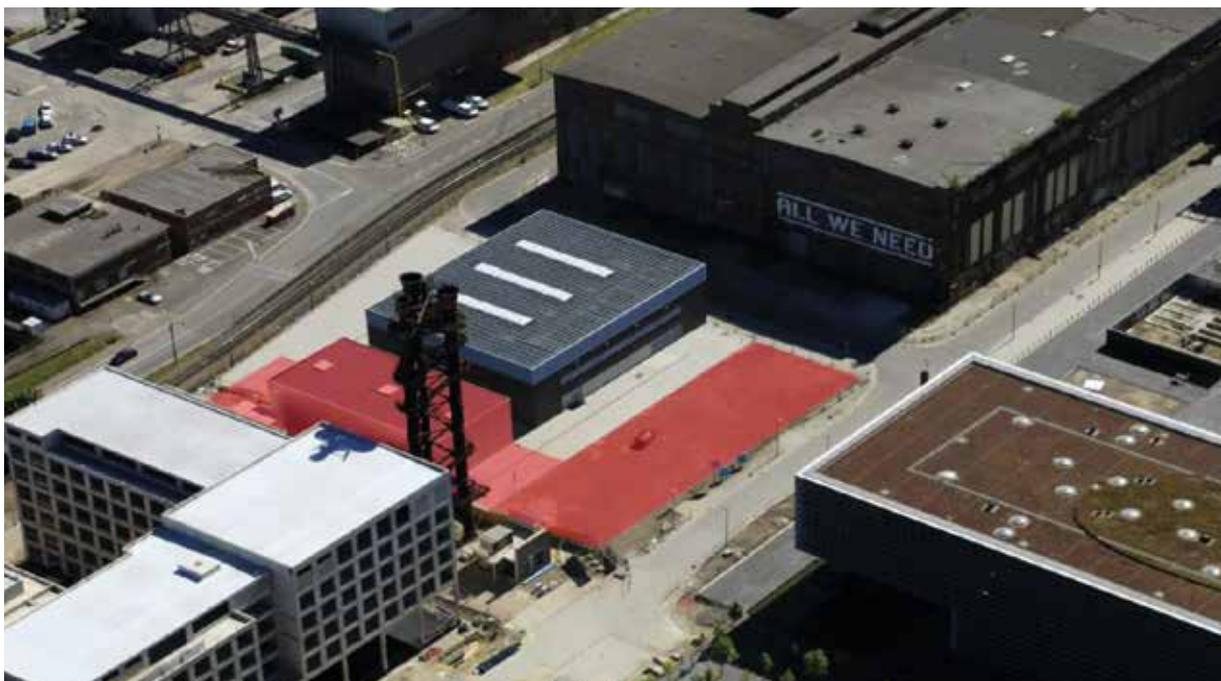
Ce projet prévoit la réalisation de logements sous forme de quatre tours, de typologies diverses : logements à caractère social, pour personnes défavorisées, pour familles nombreuses, pour familles monoparentales, pour jeunes, pour personnes âgées autonomes ou encore des logements pour étudiants ou pour chercheurs selon les besoins. Le projet prévoit également des zones commerciales et des surfaces pour fonctions sociales ou collectives.

Le programme initial a été révisé au courant de l'année 2021 par le ministère du Logement, le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, ainsi que le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. En avril 2022, il a été retenu par lesdits ministères la construction de 2 tours pour logements étudiants et 2 tours pour logements

abordables. Le projet a été adapté en conséquence et validé par les différents ministères en juin 2022. Les études d'avant-projet sommaire ont pu être relancées et le dossier finalisé en décembre 2022.

En février 2023 ont débuté les études d'avant-projet détaillé, avec notamment l'intégration des prescriptions de la nouvelle loi portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs. Le dossier d'avant-projet détaillé était en cours de finalisation fin décembre 2023.

## LES LABORATOIRES INGÉNIEURS



Les Laboratoires Ingénieurs font partie d'un ensemble de bâtiments regroupant des activités techniques d'ingénieurs telles que les analyses et les essais de matériaux. Cet ensemble est implanté au Nord-Est de la Terrasse des Hauts Fourneaux et se compose de 2 bâtiments : la Halle Ingénieurs pour les essais mécaniques à grande échelle et les 2 ailes de laboratoires et ateliers, les Laboratoires Ingénieurs. Chaque volume peut être réalisé et affecté individuellement.

En premier lieu, la Halle d'essais Ingénieurs a été réalisée. Les études d'avant-projet sommaire relatives au premier bâtiment des Laboratoires Ingénieurs ont été finalisées en juin 2021. Fin 2021, face aux besoins en surfaces des futurs utilisateurs, la construction du deuxième bâtiment a été évoquée et la décision de construire l'ensemble a été prise en janvier 2022. Le

nouveau programme de construction a été transmis le 30 mai 2022.

En date du 8 décembre 2022, la Chambre des Députés a marqué son accord à l'élaboration des études nécessaires à la construction des deux ailes de laboratoires en une phase unique.

Les études sont en cours d'adaptation afin de tenir compte du nouveau programme de construction.

## LE RÉAMÉNAGEMENT ET L'EXTENSION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF



Les Administrations actuellement implantées dans le Bâtiment administratif, à savoir l'Administration de la gestion de l'eau, l'Administration de l'environnement et l'établissement public Le Fonds Belval, présentant une évolution croissante des ressources humaines, les surfaces actuellement mises à leurs dispositions ne permettent plus de répondre à leurs besoins.

Le Fonds Belval a lancé des études de faisabilité sur les différentes possibilités qu'offrent le bâtiment et son site, que ce soit à court, moyen et long termes. Ces études sont menées sur deux projets distincts : des réflexions quant au réaménagement et à l'optimisation des surfaces existantes et des hypothèses de rehaussement et/ou d'extension latérale afin de maximiser l'assise et le potentiel du bâtiment.

Fin octobre 2022, le Conseil de Gouvernement ayant donné son accord pour le réaménagement du Bâtiment administratif à Belval, les études ont été lancées

et un programme établi, tenant compte des contraintes techniques et administratives des occupants, conjointement avec l'Administration de la gestion de l'eau et l'Administration de l'environnement. Les travaux de réaménagement portent sur trois zones :

Au vu du poids que représentent les archives et tenant compte des charges admissibles au sol, deux nouveaux locaux de stockage seront construits au sous-sol sur des places de parking. Les locaux de stockage existants seront quant à eux transformés en locaux d'archivage compact afin d'accueillir les archives conservées aux étages.

Au rez-de-chaussée, l'espace cafétéria et son annexe seront transformés en espace de bureaux. La grande hauteur de la salle de 5,30 m offre la possibilité d'y installer une structure temporaire sous forme de mezzanine en bois démontable, permettant ainsi l'installation de bureaux et autres espaces de travail sur deux niveaux. Les espaces aux étages, libérés des archives, seront transformés en bureaux. De même, l'agencement et la taille de certains bureaux existants seront modifiés et rendus plus flexibles, les bureaux cloisonnés seront transformés en bureaux paysagers ou en bureaux combinés. Les travaux de réaménagement proprement dits s'étendront sur 2 années, à compter du printemps 2024. Les premiers appels d'offres ont été lancés dans le courant du 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

Quant au projet d'extension du Bâtiment administratif, plusieurs scénarios ont été élaborés, dont le rehaussement du bâtiment existant de quelques étages et/ou la construction d'une extension latérale. Au vu des contraintes à prendre en compte et des risques à évaluer, des études de faisabilité approfondies ont été menées avec l'assistance d'un expert, pour avis technique et analyse des mesures à prévoir. Soucieux de la protection tant de la structure que des personnes, le Fonds Belval a également demandé l'avis de l'ITM et du CGDIS. Ces études ont révélé que l'ajout de niveaux supplémentaires s'avérait complexe et difficile, tant au niveau de la stabilité au sol que de la sécurité. L'option de rehausser le bâtiment a donc été abandonnée au profit de son extension latérale, dont les études sont en cours.

## LE BÂTIMENT À FONCTIONS MIXTES, LOGEMENTS ET BUREAUX



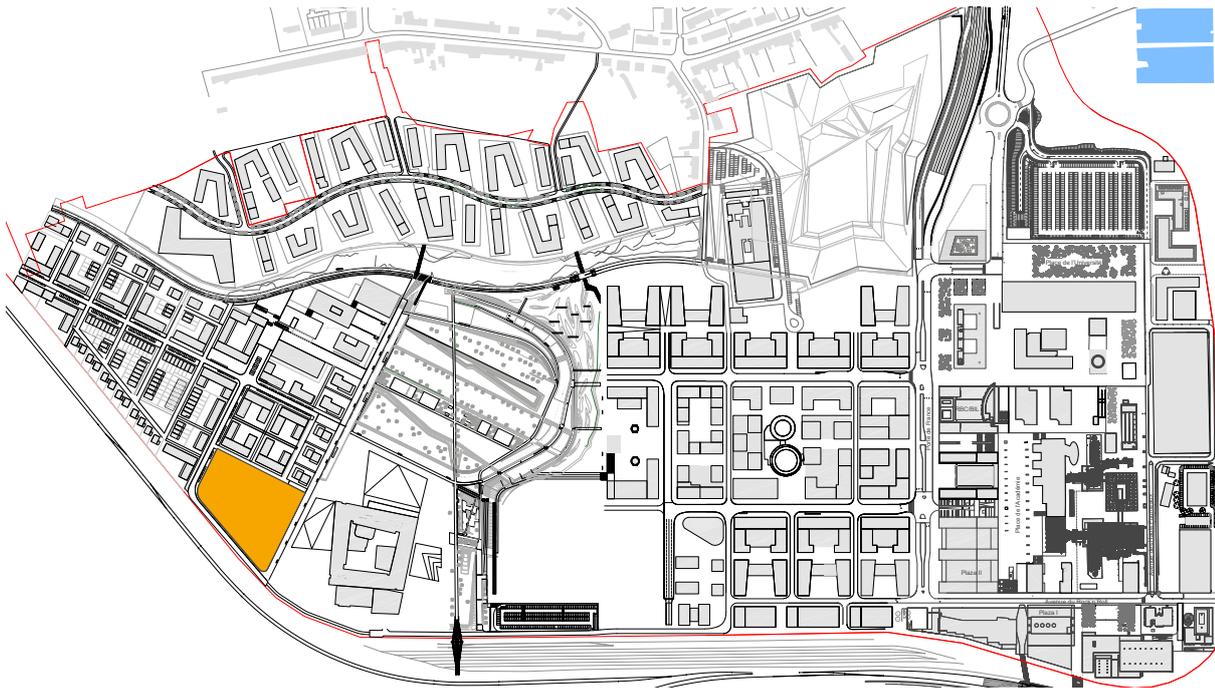
Diverses parcelles de l'Etat sises sur le site de Belval, dont le terrain situé au Sud-Ouest du Square Mile et aux abords du Centre sportif, étant encore disponibles, et suite aux demandes du ministère du Logement de réaliser des logements abordables et du ministère des Finances des surfaces de bureaux additionnelles pour les besoins des administrations de l'Etat, il a été décidé de construire un 'Bâtiment à fonctions mixtes' d'environ 33'000 m<sup>2</sup> bruts.

Le programme fourni en mars 2022 par le ministère du Logement prévoit d'allouer cette surface à la construction de 181 logements et d'espaces destinés aux administrations. Une réserve de 3.000 m<sup>2</sup> sera affectée en fonction de l'évolution du projet.

Au vu du nombre croissant de demandes de mise à

disposition de surfaces de bureaux introduites par les administrations auprès du ministère des Finances, la surface brute constructible est largement dépassée. Après consultation de l'Administration Communale de Sanem en novembre 2023, les coefficients d'utilisation du sol pourraient être revus à la hausse, sous condition de présenter un projet global pour le front du parc tenant compte des nouveaux enjeux urbanistiques du futur développement de cette zone. En collaboration avec Agora, propriétaire des autres lots du front du parc, le Fonds Belval a demandé au bureau d'études MARS de réaliser une étude de faisabilité qui sera présentée aux services communaux dans le but d'augmenter la capacité de construction.

## L'ÉCOLE EUROPÉENNE AGRÉÉE



Le programme initial établi par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en 2019 prévoyait la construction d'un bâtiment d'accueil temporaire pour un nouveau Lycée pilote à Belval. Au vu de la forte demande scolaire locale et régionale, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a décidé de modifier le programme au profit de la construction d'une Ecole européenne agréée composée d'un cycle primaire et d'un cycle secondaire. Ce nouveau programme de construction a été développé et a fait l'objet de diverses adaptations.

Fin décembre 2022, après concertation avec la Commune de Sanem, Agora et le Fonds Belval, et suite aux réflexions quant à l'opportunité d'y accueillir le cycle primaire, le ministère de l'Éducation nationale, de

l'Enfance et de la Jeunesse opte pour la construction d'infrastructures pour le cycle complet de l'enseignement secondaire et de deux centres de compétences, à savoir un centre pour le développement intellectuel (CDI) et un centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (CTSA).

En juin 2023, le Fonds Belval a reçu le programme arrêté pour l'Ecole européenne agréée secondaire et les deux centres de compétence. Après analyse, il en résulte qu'une surface supplémentaire de terrain s'avère nécessaire pour mettre en œuvre le nouveau programme à l'emplacement prévu, surface actuellement indisponible parmi les parcelles de propriété de l'Etat. Le Fonds Belval poursuit ses analyses et études dans ce contexte.

## LA HALLE DES SOUFFLANTES



Dans le cadre des échanges avec son ministère de tutelle et le ministère de la Culture, le Fonds Belval a poursuivi en 2023 les réflexions au sujet de la réhabilitation de la Halle des Soufflantes, dernier vestige de la Terrasse des Hauts Fourneaux, aux dimensions hors normes, resté en l'état depuis l'arrêt de son exploitation.

Si le scénario développé en 2022 a posé les bases des premières réflexions quant aux stratégies architecturales possibles pour conserver l'édifice, lui donner de nouvelles fonctionnalités et en assurer l'intégration dans le contexte urbain de la Terrasse des Hauts Fourneaux, les réflexions de réhabilitation menées en 2023 se sont concentrées sur la fonction que pourrait prendre la Halle en regard d'un contexte élargi.

En juillet 2023, le ministère de la Culture, et le ministère de la Mobilité et des Travaux publics se sont accordés quant aux enjeux du projet de reconversion de la Halle des Soufflantes, proposant notamment l'approfondissement du travail sur sa programmation. En amont de ce travail de programmation spécifique à la Halle des Soufflantes et afin de répondre de manière optimale aux nouveaux projets d'envergure sur le site de Belval, le Fonds Belval se propose de mener une analyse et une réflexion globale sur l'état actuel de la programmation de la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation, ce qui a été réalisé et les potentielles surfaces disponibles pour son développement futur. Cette étude permettra d'obtenir un cadre de programmation qui s'inscrit de manière harmonisée dans la vision du développement urbanistique du site, dont le projet de la Halle des Soufflantes.

## LA MAISON DU SAVOIR



### ***Installation de panneaux photovoltaïques***

Après la Rockhal (2018), la Maison de l'Innovation (2019) et la Maison des Sciences humaines (2020), la Maison du Savoir sera également équipée d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Sur base d'une soumission publique, la mise en place de l'installation photovoltaïque à la Maison du Savoir, dont la conception a été confiée au bureau d'études BuildTec, est en cours. La fin des travaux et son inauguration sont prévues pour mai 2024 avec une production d'énergie à partir de mai/juin 2024.

L'installation photovoltaïque sur la toiture de la Maison du Savoir sera constituée de 950 panneaux solaires de 415 Wc (watts-crête), atteignant une puissance totale installée de 390 kW (kilowatts). La

consommation d'électricité annuelle de la Maison du Savoir est d'environ 2'500'000 kWh (kilowatts-heure). Avec une production d'électricité annuelle de 340'000 kWh/an (kilowatts-heure/an), soit l'équivalent d'une production annuelle couvrant les besoins de quelque 75 maisons unifamiliales, l'installation photovoltaïque couvrira 14% des besoins en énergie électrique de la Maison du Savoir et permettra une économie de 220 tonnes de CO2 par an.

Poursuivant sa stratégie en matière d'énergie renouvelable et de réduction de l'empreinte carbone, tous les futurs projets ou en cours de construction du Fonds Belval visent une conception exemplaire et innovante en matière de durabilité et d'efficacité énergétique et environnementale. Le prochain et dernier bâtiment public devant encore être doté de panneaux

photovoltaïques est le Lycée Bel-Val, dont les études sont en cours.

**Renouvellement et entretien des équipements audio et vidéo**

Un renouvellement des équipements audiovisuels des auditorios de la Maison du Savoir, en place depuis plus de 10 ans, a été effectué afin de répondre aux besoins actuels de l'enseignement et des activités confrencières. Les vidéoprojecteurs ont été remplacés dans la plupart des auditorios par des nouveaux utilisant les dernières technologies, afin d'en augmenter les performances et le confort visuel des utilisateurs, tout comme les systèmes audio et vidéo. L'optimisation de la gestion du matériel et les différentes modifications ont été apportées afin d'augmenter la flexibilité des installations pour des événements spécifiques et faciliter leur utilisation. Un travail de planification minutieux des travaux a été effectué, ceux-ci ne pouvant être exécutés que lorsque les auditorios n'étaient pas occupés.

Depuis le confinement, les échanges, réunions et formations se font régulièrement sans présence physique. Dans le Grand auditorio, des caméras 4K ont été mises en place à différents endroits de la salle permettant la diffusion des images sur tous les écrans, aussi bien dans une autre salle du bâtiment qu'à distance.

Un éclairage scénique, pilotable depuis la salle de régie, est venu compléter l'éclairage de base. Le système audio a également été adapté à la taille et au volume de la salle. Plusieurs micros, sans fil, complètent l'installation. Le pilotage et la gestion des sources audio / vidéo se fait depuis la salle de régie dans laquelle se trouve les différentes consoles de mixage et les périphériques audiovisuels qui vont de pair. La plupart des équipements de la régie ont été mis à jour afin de répondre aux exigences actuelles et futures des

événements. Une utilisation de l'installation depuis la scène est également possible via Touchpad. Les deux écrans LED latéraux ont été mis à jour, leurs pièces détachées mises en stock car pouvant être réutilisées pour le grand écran central.



## LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF « SQUARE MILE 4 »



Suite à l'acquisition en 2019 par l'Etat du Bâtiment administratif « Square Mile 4 » situé Porte de France à Belval, la gestion et la maintenance de cet immeuble ont été transférées au Fonds Belval.

En décembre 2022, le Fonds Belval a directement entamé toutes les démarches nécessaires avec les occupants de l'immeuble, l'Administration de l'emploi et l'Administration des chemins de fer, et finalisé les contrats relatifs aux abonnements parking de façon à ce que la situation soit fonctionnelle au 1er janvier 2023.

Une inspection du bâtiment a également été réalisée afin de planifier les travaux et investissements éventuellement nécessaires en vue de pérenniser les installations techniques et renouveler les équipements en fin de vie.

Il a alors été constaté des consommations élevées du bâtiment, tant au niveau du chauffage que de l'électricité, comparativement aux autres bâtiments gérés par le Fonds Belval. Dès le mois de mars 2023, sous le contrôle et les indications du Fonds Belval, de nombreuses adaptations et divers réglages ont été opérés par les sociétés assurant la conduite et la maintenance de ces installations jusqu'à atteindre un niveau satisfaisant, garantissant confort et bien-être aux utilisateurs. Fin d'année, la mise en œuvre de l'ensemble des mesures prises a révélé une réduction de la consommation électrique et de chauffage de plus de 30 %.

Divers autres points ont été traités, dont certains étaient prioritaires, dont la remise en état de l'éclairage de secours. Plus de 200 luminaires de secours en fin de vie, situés dans le sous-sol et les locaux en toiture, ont été remplacés, ce point ayant un impact direct sur la sécurité du bâtiment. Une forte présence d'eau était également constatée depuis de nombreuses années, lors des épisodes pluvieux, dans les parkings et certains locaux au sous-sol, notamment celui de la centrale incendie considéré comme local critique. Les budgets, ressources et temps nécessaires ont été débloqués pour trouver l'origine de ce problème. Suite à de multiples inspections par caméra, il a été constaté qu'une opération de curage des conduites d'évacuation d'eau de pluie du parvis s'avérait nécessaire. Le problème a été résolu.

Le Fonds Belval avance également sur le suivi et le contrôle de divers travaux d'isolation, de remise en état de revêtements de sols, de mise en place de bornes électriques, etc. Ces travaux sont en cours d'exécution.

## LE BÂTIMENT ADMINISTRATIF ESCH 2022



La structure administrative ayant abrité les bureaux de l'asbl Esch2022 a été, en accord avec le ministère des Finances, mise à disposition de la Plateforme Nationale d'Echange de Données (PNED G.I.E.), de la Fondation EPI, de l'asbl Luxembourg Agency for Research Integrity (LARI) et de l'asbl Industriekultur-CN-CI (IK-CNCI).

## LES COMMERCES

De par son cadre historique et industriel puissant, la Place des Hauts Fourneaux est un lieu propice à l'installation de cafés et de restaurants, qui bénéficient également de grands espaces pour leurs terrasses. Le choix des exploitants des commerces se fait de façon à créer des offres complémentaires pouvant répondre aux attentes du plus grand nombre en offrant une cuisine variée.

Les travaux d'aménagement des anciennes fondations du Haut Fourneau A finalisés, la brasserie-restaurant Schmelz a ouvert ses portes en juin 2023, venant s'ajouter aux enseignes Cocottes, Dalmat Coffee House, Stolwierk et Café Saga déjà présentes sur la Place des Hauts Fourneaux. Cette nouvelle surface de restauration d'environ 465 m<sup>2</sup>, avec un niveau en mezzanine et une terrasse, implantée dans le cadre unique des vestiges industriels conservés du Haut Fourneau A, appelle un concept d'exploitation original et adapté qui utilise et met en valeur le potentiel du lieu. Sa situation au cœur du Haut Fourneau A qui, avec les lieux qui l'entourent dédiés à la culture industrielle, à l'art public et à la culture urbaine, permet une exploitation différenciée combinant l'esprit du bar, du café-concert-théâtre et du restaurant, tout en proposant une salle de banquet et du catering pour de grands événements, répondant ainsi à des attentes très diverses, celles des utilisateurs réguliers du site, celles plus particulières des visiteurs et également à celles découlant des activités qui se déroulent dans les espaces du Haut Fourneau A, notamment dans la « Halle des Poches à Fonte » ou encore à la « Masse-noire ».

Depuis septembre 2023, l'espace commercial situé dans l'aile Est de la Maison du Nombre accueille le café/restaurant italien « MyCaffé ». Jouissant d'une position particulière, cet espace s'inscrit dans la partie Nord de la Terrasse des hauts Fourneaux et est lié à la vie estudiantine, mais également aux programmations du Centre de Conférence et de la Maison des Arts et des Etudiants situés à proximité immédiate. Le restaurant dispose aussi d'une terrasse extérieure,

en face des imposantes fondations en béton du Haut Fourneau C et des majestueux bassins des aménagements urbains.

Enfin, les travaux d'aménagement d'un espace café-téria à la Maison du Livre, d'une surface d'environ 286 m<sup>2</sup> et 117 m<sup>2</sup> de terrasse extérieure donnant sur la Place de l'Académie, sont en cours d'achèvement. La livraison est prévue au printemps 2024.





## 04. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Fonds Belval est administré par un Conseil d'Administration composé des membres suivants\*:

**Madame Félicie Weycker**

Président du Fonds Belval  
Premier Conseiller de Gouvernement au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la mobilité et des transports

**Madame Myriam Bentz**

Conseiller de Direction 1<sup>ère</sup> classe au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire - Département de l'aménagement du territoire

**Monsieur Guy Besch**

Conseiller de Gouvernement au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département de la mobilité et des transports

**Monsieur Luc Dhamen**

Directeur de l'Administration des bâtiments publics

**Monsieur Léon Diederich**

Premier Conseiller de Gouvernement au ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

**Madame Diane Dupont**

Premier Conseiller de Gouvernement au ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire – Département du logement



**Monsieur Roland Fox**

Directeur de l'Administration des ponts et chaussées

**Monsieur Serge Hoffmann**

Premier Inspecteur des Finances à l'Inspection générale des finances

**Monsieur Ben Hubert**

Attaché au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des travaux publics

**Monsieur Alex Kies**

Directeur de l'Administration des transports publics

**Monsieur Gilbert Schmit**

Conseiller de Direction 1<sup>ère</sup> classe au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

**Monsieur Christian Tock**

Attaché au ministère de l'Economie

**Monsieur Tom Weisgerber**

Premier Conseiller de Gouvernement au ministère de la Mobilité et des Travaux publics - Département des Travaux publics

Pour les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem, avec voix consultative:

**Madame Daisy Wagner**

Ingénieur-Urbaniste de la Ville d'Esch-sur-Alzette

**Madame Nathalie Morgenthaler**

Echevine de la Commune de Sanem

Le Bureau chargé d'organiser le suivi et le contrôle des travaux et de la gestion journalière du Fonds Belval est composé de quatre membres du Conseil d'administration placés sous la présidence du Président du Conseil d'administration.

\* En date du 31 décembre 2023



Le Fonds Belval dispose de toutes les compétences requises pour assurer le développement des projets depuis leur programmation jusqu'à la réalisation des ouvrages, leur réception, leur mise en service, puis leur exploitation, leur maintenance et leur entretien.

**La Direction**

Daniela Di Santo, Architecte, Directeur  
Véronique Astranskas, Architecte, Directeur adjoint  
Michèle Lamesch, Assistante de direction  
Isabelle Bley, Secrétaire de direction

**Le Service des Travaux neufs**

Michèle Altmann, Architecte  
Sandy Fresse, Technicien  
Stéphane Frieres, Ingénieur technicien  
Pierre Jungers, Ingénieur technicien  
Julie Moret, Architecte  
Pierre Muller, Ingénieur  
Jeremy Silva Vieira, Ingénieur technicien  
Guy Spenner, Ingénieur  
Ben Thommes, Technicien  
Lucio Wercollier, Architecte  
Guy Wilmes, Architecte

**Le Service de la Gestion du patrimoine**

Thibaud Cailloux, Ingénieur  
Jean-Pascal Cavallaro, Gestionnaire du patrimoine immobilier  
Frédéric Claudet, Responsable Sécurité  
Marco Disteldorf, Technicien  
Estelle Gamba, Assistante administrative  
Julio Gonçalves, Artisan  
David Gremese, Artisan  
Aude Hilger, Assistante administrative  
Fabien Kontz, Ingénieur  
Stéphanie Mastrangelo, Assistante administrative  
Amel Meftah, Architecte  
Nassera Remili, Ingénieur technicien  
Christian Veletta, Architecte, Responsable du Service de la Gestion du patrimoine

**La Réception**

Angela Andresini, Réceptionniste  
Marie-Ange Monacelli, Réceptionniste

**Le Service juridique / marchés publics**

Laurence Ferretti, Chargée d'affaires  
Ana-Lisa Franco Ferro, Juriste & Data protection officer

**Le Service informatique**

Xavier Cavallone, Informaticien  
Sidi El Amrani, Ingénieur, Responsable du Service informatique  
Vincent Locatelli, Informaticien

**Le Service financier**

Azdine Ainouch, Responsable du Service financier  
Pierre Fousse, Gestionnaire financier  
Jil Lasch, Assistante comptabilité

**La Cellule BIM / CAD**

Monica Gortan, Technicienne  
Gregory Hilger, Technicien BIM  
Angélique Nicolay, Technicienne

**Le Service événementiel**

Charlotte Hentzen, Chargée d'affaires  
Kevin Kimmel, Agent technique  
Veronica Lopez, Chargée d'affaires  
Charlotte Moulaert, Chargée d'affaires  
Elisabete Nuno, Responsable du Service événementiel  
Jean-Paul Rolling, Agent technique  
Marco Santoro, Technicien audiovisuel  
Nadia Santos Silva, Chargée d'affaires  
Gwendy Schütz, Chargée d'affaires  
Christophe Weber, Technicien audiovisuel

**Le Service culture et communication**

Virginie Carouge, Graphiste  
Frédéric Humbel, Responsable culture et communication

Au 31 décembre 2023

Suite à l'entrée en vigueur de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, l'établissement public Le Fonds Belval applique les mêmes procédures pour l'autorisation de réalisation de ses projets de construction ou de transformation pour le compte de l'Etat que les administrations publiques. Ses projets s'ajoutent donc à la liste annuelle des grands projets d'infrastructure soumise pour approbation à la Chambre des Députés.

En 2023, le Fonds Belval a introduit auprès de la Chambre des Députés 3 nouveaux projets à adopter en tant que motion. En raison des élections législatives de début octobre 2023, le vote de la motion se fera exceptionnellement au printemps 2024.

- **Les aménagements urbains - phase 2** : les aménagements urbains de la partie périphérique de la Terrasse des Hauts Fourneaux seront développés en respectant le concept global et en complémentarité des aménagements déjà réalisés de la partie centrale de celle-ci. Certaines surfaces de la partie périphérique, notamment le parvis de la Rockhal ou les abords des laboratoires et de la Halle d'essais Ingénieurs, seront intégrées au concept global en vue de leur finalisation et en cohérence avec le projet futur. Cette deuxième phase des aménagements urbains vise à offrir aux utilisateurs du site un cadre de haute qualité environnementale, offrant les infrastructures favorisant la mobilité douce ainsi que les échanges sociaux. Ils comprennent notamment la mise en œuvre des revêtements de sols, des surfaces végétalisées, de l'éclairage public, du mobilier urbain, de la signalétique ainsi que des améliorations ou compléments ponctuels aux aménagements déjà réalisés.
- **La réalisation de deux Centres de compétences** : face aux nombreux besoins du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en infrastructures offrant des services les plus variés, il est proposé de construire deux Centres de compétences en psychopédagogie spécialisée, un centre pour le développement intellectuel et un centre pour enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme.
- **Extension et réaménagement de la Rockhal** : en service depuis presque 19 ans et bien que régulièrement entretenu, le bâtiment nécessite d'être adapté aux grandes évolutions que les salles de concerts et leur exploitation connaissent, le taux d'occupation et la fréquence des concerts témoignant du succès de cette infrastructure et dépassant largement les prévisions initiales. Les améliorations et réaménagement porteront, entre autres, sur l'enveloppe énergétique du bâtiment, la construction d'un balcon dans la grande salle, l'extension du hall d'entrée et la création au premier étage d'un nouvel espace bar et d'un espace terrasse.



*Loi du 25 juillet 2002 portant création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest*

*Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;*

*Notre Conseil d'Etat entendu ;*

*De l'assentiment de la Chambre des Députés ;*

*Vu la décision de la Chambre des Députés du 11.07.2002 et celle du Conseil d'Etat du 19.07.2002 portant qu'il n'y a pas lieu à second vote ;*

*Avons ordonné et ordonnons :*

*Art. 1<sup>er</sup>. Il est créé sous la dénomination abrégée «Fonds Belval» un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest, désigné ci-après par «Etablissement».\*\**

*L'Etablissement dispose de la personnalité juridique.*

*Il jouit de l'autonomie financière et administrative sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics.*

*Le siège de l'Etablissement est fixé à Esch-sur-Alzette.*

*Art. 2. L'Etablissement a pour mission de réaliser pour le compte de l'Etat, sur les terrains appartenant à l'Etat, sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral en annexe à la présente loi, en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest :\*\*\**

- 1. la planification et la réalisation des nouvelles constructions en vue de la réalisation de la Cité des sciences, de la recherche et de l'innovation dans le cadre du projet de reconversion et de développement précisé ci-dessus ;*
- 2. la sécurisation, la mise en valeur et la restauration des constructions à préserver ;*
- 3. l'élaboration des études, la réalisation de constructions, la restauration, la transformation ou l'adaptation des immeubles destinés à un usage public y compris les études en vue de l'établissement de l'avant-projet sommaire, de l'avant-projet détaillé, du dossier d'autorisation ainsi que du dossier projet de loi pour les projets dépassant le seuil visé à l'article 80, paragraphe 1<sup>er</sup>, lettre c), de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;\*\*\**
- 4. l'aménagement des alentours ;*
- 5. la gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Etablissement pour le compte de l'Etat et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation des infrastructures.\*\**

*L'Etablissement a en outre pour mission de réaliser, à la demande de tiers, pour compte de ceux-ci et à leurs frais, des infrastructures sur le site.*

*Art. 3. L'Etablissement supporte les dépenses relatives à sa mission et subvient aux frais de fonctionnement.*

*A cet effet, il est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'article 2, point 3. \*\*\**

*Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'Etat, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements rentrant dans la mission de l'Etablissement ainsi que du montant total des frais d'études tels que mentionnés à l'alinéa 2. La durée de la garantie ne pourra excéder cinquante ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi. \*\*\**

*La garantie peut être accordée par tranches successives. Les conditions et modalités de l'octroi de la garantie de l'Etat sont fixées dans une ou plusieurs conventions à conclure entre le Gouvernement, l'organisme prêteur et l'Etablissement.*

*Les crédits budgétaires alloués à l'Etablissement pour le remboursement en capital des emprunts contractés sont portés après leur liquidation en déduction des plafonds des emprunts et de la garantie de l'Etat.*

*En outre, les ressources de l'Etablissement proviennent notamment des contributions inscrites au budget de l'Etat. \**

*L'Etablissement est autorisé à percevoir des recettes en relation avec la gestion visée par le point 5 de l'article 2 ci-dessus.\*\**

*Le Fonds est exempt de tous droits, taxes et impôts généralement quelconques au profit de l'Etat et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.\*\*\**

*Art. 4. (1) L'Etablissement est géré par un conseil d'administration composé de treize membres au plus, dont un représentant au moins du ministre ayant dans ses attributions les Travaux publics, nommés par le Grand-Duc sur proposition du Gouvernement en conseil.*

*(2) Ne peuvent devenir membres du conseil d'administration le ou les fonctionnaires qui, en vertu de leurs fonctions, sont appelés à surveiller ou à contrôler l'Etablissement ou qui, en vertu des pouvoirs leur délégués, approuvent des actes administratifs de l'Etablissement ou signent, des ordonnances de paiement ou toute autre pièce administrative entraînant une dépense de l'Etat en faveur de l'Etablissement.*

*(3) Les communes d'Esch-sur-Alzette et de Sanem sont représentées chacune par une personne ayant voix consultative.*

*(4) Le président du conseil d'administration est désigné parmi les membres du conseil d'administration par le Gouvernement en conseil sur proposition du ministre de tutelle.*

*Art. 5. (1) Les membres du conseil sont nommés pour une durée de cinq ans renouvelable à son terme.*

*(2) Le conseil d'administration peut à tout moment être révoqué par le Grand-Duc. Un membre peut être révoqué avant l'expiration de son mandat sur proposition du Gouvernement en conseil, le conseil d'administration entendu en son avis.*

*(3) En cas de démission, de décès ou de révocation avant terme du mandat d'un membre du conseil, il est pourvu à son remplacement dans le délai de deux mois à partir de la vacance de poste par la nomination d'un nouveau membre qui achève le mandat de celui qu'il remplace.*

*(4) Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président aussi souvent que les intérêts de l'Etablissement l'exigent. Il doit être convoqué au moins une fois tous les trois mois ou à la demande de deux de ses membres.*

(5) Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente et il décide à la majorité simple des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, le vote de celui qui assure la présidence est prépondérant.

(6) Le fonctionnement du conseil d'administration est réglé dans le règlement d'ordre intérieur de l'Etablissement. Ce règlement est soumis à l'approbation du ministre de tutelle.

(7) Le conseil d'administration définit les attributions du directeur. Ce dernier assiste avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration.

(8) Les indemnités et jetons de présence des membres et participants aux réunions du conseil d'administration sont fixés par le Gouvernement en conseil et sont à charge de l'Etablissement.

Art. 6. (1) Le conseil d'administration décide sur les points suivants, sous réserve de l'approbation du ministre de tutelle pour les points sous a):

- a) - le budget d'exploitation ainsi que les comptes de fin d'exercice,
- les programmes d'investissements annuels et les programmes d'investissements pluriannuels,
- les emprunts à contracter,
- l'engagement et le licenciement du directeur prévu à l'article 5,
- l'organigramme, la grille des emplois et leur classification ainsi que les conditions et modalités de rémunération et le volume des tâches du personnel,
- b) - la politique générale de l'Etablissement dans l'accomplissement de sa mission,
- le rapport général d'activités,
- les actions judiciaires à intenter et les transactions à conclure,
- les conventions à conclure,
- l'engagement du personnel de l'Etablissement, à l'exception du directeur.

(2) Le président du conseil d'administration représente l'Etablissement dans tous les actes publics et privés. Les actions judiciaires sont intentées et défendues au nom de l'Etablissement par le président du conseil d'administration.

(3) Les budgets d'investissement et d'exploitation de l'année à venir sont soumis au ministre tutelle avant le 1er avril de l'année précédant l'exercice en question.

Art. 7. (1) Il est institué un Bureau chargé d'organiser, de suivre et de contrôler les travaux, de proposer l'ordre du jour pour les réunions du conseil d'administration et d'accompagner la gestion journalière des travaux de l'Etablissement. Il peut être chargé par le conseil d'administration de toute autre mission, à charge de lui en rendre compte régulièrement.

(2) Le Bureau est composé de quatre membres du conseil d'administration, désignés par le Gouvernement en Conseil.

(3) Le Bureau est présidé par le Président du conseil d'administration et assisté par le directeur.

Art. 8. L'Etat met à la disposition de l'Etablissement l'équipement et les installations nécessaires à son fonctionnement.

L'Etablissement peut, avec l'autorisation du ministre de tutelle, s'assurer le concours des services relevant de celui-ci pour lui permettre d'exécuter sa mission.

Art. 9. L'Etablissement est assisté par du personnel engagé sur la base d'un contrat de louage de services de droit privé.

Art. 10. (1) Les comptes de l'Etablissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale. L'exercice coïncide avec l'année civile. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration arrête le bilan et le compte de profits et pertes.

(2) Un réviseur d'entreprises, désigné par le ministre de tutelle, est chargé de contrôler les comptes de l'Etablissement et la régularité des opérations effectuées et des écritures comptables. Le réviseur d'entreprises doit remplir les conditions requises par la loi du 28 juin 1984 portant organisation de la profession de réviseur d'entreprises. Son mandat est d'une durée de trois ans et il est renouvelable. Sa rémunération est à charge de l'Etablissement. Il remet son rapport au conseil d'administration pour le 15 mars. Il peut être chargé par le conseil d'administration de procéder à des vérifications spécifiques.

(3) Pour le 1er mai au plus tard, le conseil d'administration présente au Gouvernement en conseil les comptes de fin d'exercice accompagnés d'un rapport circonstancié sur la situation et le fonctionnement de l'Etablissement, ainsi que du rapport du réviseur d'entreprises.

(4) La décharge du conseil d'administration est donnée par le Gouvernement en conseil et elle est acquise de plein droit si ce dernier n'a pas pris de décision dans le délai de deux mois.

(5) L'Etablissement est soumis au contrôle de la Cour des comptes quant à l'emploi conforme des concours financiers publics qui lui sont affectés.

Art. 11. L'Etablissement est dissout par voie législative qui détermine, sous réserve des droits des tiers, les conditions dans lesquelles s'opère la liquidation.

Art. 12. L'Etablissement est doté d'un capital initial de trois millions cinq cent mille euros.

Ce montant est à imputer à charge de l'article budgétaire 22.0.12.250 du budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2002.

Mandons et ordonnons que la présente loi soit insérée au Mémorial pour être exécutée et observée par tous ceux que la chose concerne.

La Ministre des Travaux Publics,  
Erna Hennicot-Schoepges  
Le Ministre du Trésor et du Budget,  
Luc Frieden

Cabasson, le 25 juillet 2002.  
Henri

\* Amendements par les lois du 19 décembre 2003, 23 décembre 2005, et du 21 décembre 2007

\*\* Amendements par la loi du 24 novembre 2015

\*\*\* Amendements par la loi du 8 juillet 2021.



**Ernst & Young**  
Société anonyme  
35E, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg  
Tel: +352 42 124 1  
www.ey.com/luxembourg

B.P. 780  
L-2017 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 47 771  
TVA LU 16063074

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Conseil d'Administration du  
Fonds Belval  
Établissement Public  
1, avenue du Rock'n'Roll  
L-4361 Esch-sur-Alzette

### Rapport sur l'audit des états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest (l'« Établissement ») comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Établissement au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Établissement conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport d'activité mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers. Le rapport d'activité est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.



Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport d'activité, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème au Conseil d'Administration et de déterminer en accord avec les normes internationales d'audit s'il convient de modifier les états financiers et, dans l'affirmative de s'enquérir auprès du Conseil d'Administration de la façon dont elle entend traiter ce point dans les états financiers.

#### **Responsabilités du Conseil d'Administration pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider l'Établissement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

#### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Établissement ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Établissement à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Établissement à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Monika Reschka

Luxembourg, le 13 mars 2024



**LE FONDS BELVAL**  
**Établissement Public**  
**BILAN**  
**31 décembre 2023**  
**(exprimé en EUR)**

ACTIF	Notes	31.12.23	31.12.22	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	Notes	31.12.23	31.12.22
<b>Actif immobilisé</b>	<b>2,3</b>			<b>Capitaux propres</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>		66'777.46	9'785.78	Capital souscrit	6	3'500'000.00	3'500'000.00
<i>Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux</i>		66'777.46	9'785.78	Résultats reportés		4'253'844.88	6'502'988.85
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>311'646.27</b>	<b>268'170.17</b>	Résultat de l'exercice		1'574'016.15	-2'249'143.97
<i>Installations techniques et machines</i>		238'076.08	235'263.87				
<i>Autres installations, outillage et mobilier</i>		73'570.19	32'906.30				
				<b>Dettes</b>			
<b>Actif circulant</b>				<b>Dettes envers des établissements de crédit</b>	<b>2,7</b>	<b>14'160'669.89</b>	<b>37'352'260.07</b>
<b>Stocks</b>	<b>2,4</b>	<b>376'990'165.92</b>	<b>490'620'337.60</b>	<i>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		14'160'669.89	37'352'260.07
<b>Créances</b>	<b>2</b>	<b>9'071'131.81</b>	<b>3'230'335.27</b>	<b>Dettes sur achats et prestations de services</b>	<b>2,8</b>	<b>10'591'598.82</b>	<b>8'367'366.04</b>
<i>Créances résultant de ventes et prestations de services</i>		3'090'828.62	1'390'074.42	<i>a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an</i>		8'708'558.46	6'354'712.86
<i>Autres créances</i>		5'980'303.19	1'840'260.85	<i>b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an</i>		1'883'040.36	2'012'653.18
<b>Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse</b>		<b>18'896'777.10</b>	<b>19'339'085.34</b>	<b>Autres dettes</b>		<b>371'356'668.47</b>	<b>460'086'982.72</b>
				<i>Dettes fiscales</i>		125'217.12	163'351.74
				<i>Dettes au titre de la sécurité sociale</i>		378'413.41	247'076.24
				<i>Autres dettes</i>	<b>9</b>	370'853'037.94	459'676'554.74
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2,5</b>	<b>100'764.65</b>	<b>95'139.55</b>	<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2,5</b>	<b>465.00</b>	<b>2'400.00</b>
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>		<b>405'437'263.21</b>	<b>513'562'853.71</b>	<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>		<b>405'437'263.21</b>	<b>513'562'853.71</b>

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**Compte de Profits et Pertes**  
**pour l'exercice clos au 31 décembre 2023**  
**(exprimé en EUR)**

	Notes	31.12.23	31.12.22
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>10</b>	<b>159'402'616.47</b>	<b>196'135'134.82</b>
<b>Variation de stock sur les projets</b>		<b>-113'630'171.68</b>	<b>-157'641'531.92</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>11</b>	<b>6'927'630.06</b>	<b>6'193'041.20</b>
<b>Autres charges externes</b>		<b>-44'238'829.29</b>	<b>-36'940'723.68</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>12</b>	<b>-6'099'296.67</b>	<b>-5'574'000.90</b>
<i>Salaires et traitements</i>		<i>-5'326'984.07</i>	<i>-4'840'748.24</i>
<i>Charges sociales</i>		<i>-772'312.60</i>	<i>-733'252.66</i>
<b>Corrections de valeur</b>		<b>-133'163.99</b>	<b>-144'092.11</b>
<i>sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles</i>		<i>-133'163.99</i>	<i>-144'092.11</i>
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-712'596.14</b>	<b>-4'287'667.60</b>
<b>Autres intérêts et autres produits financiers</b>		<b>45'232.39</b>	<b>4'841.80</b>
<b>Intérêts et autres charges financières</b>		<b>-665.32</b>	<b>-11'266.85</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>1</b>	<b>13'260.32</b>	<b>17'121.28</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b><u>1'574'016.15</u></b>	<b><u>-2'249'143.97</u></b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**

**NOTE 1 – GÉNÉRALITÉS**

Établissement public créé par la loi du 25 juillet 2002, le Fonds Belval a pour mission de réaliser pour le compte de l'État, sur les terrains appartenant à l'État sur le site de Belval-Ouest tel que délimité par le plan cadastral, et dans le respect des lois afférentes, les projets de construction spécifiques en vue de la reconversion et du développement du site de Belval-Ouest.

Par la loi du 24 novembre 2015 modifiant la loi du 25 juillet 2002, la mission du Fonds Belval est élargie à la « gestion de toutes les infrastructures réalisées sur le site de Belval-Ouest par l'Établissement pour le compte de l'État et, le cas échéant, pour le compte de tiers en cas de demande de ceux-ci, comprenant la gérance, la transformation, la modernisation, la maintenance et l'exploitation de ces infrastructures ».

Par la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002 :

- Le Fonds Belval est tenu d'introduire un dossier projet de loi pour les projets dépassant le seuil visé à l'article 80, paragraphe 1<sup>er</sup>, lettre c) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État, à savoir pour les projets supérieurs à 60 millions d'euros.
- Le Fonds Belval est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'études.  
Le Gouvernement est autorisé à garantir, pour le compte de l'État, le remboursement en principal, intérêts et frais accessoires, des emprunts et des ouvertures de crédit contractés jusqu'à concurrence du montant total des différents investissements rentrant dans la mission de l'Établissement ainsi que du montant total des frais d'études. La durée de la garantie ne pourra excéder cinquante ans à courir à partir de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.
- Le Fonds Belval est exempt de tous droits, taxes et impôts généralement quelconques au profit de l'État et des communes, à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.

Le siège de l'Établissement est établi au 1, avenue du Rock'n'Roll à L-4361 Esch-sur-Alzette.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se clôturer le 31 décembre.

**NOTE 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

**2.1 Principes généraux**

Suivant l'article 10 de loi modifiée du 25 juillet 2002, les comptes de l'Établissement sont tenus selon les principes et les modalités de la comptabilité commerciale.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**  
**- suite -**

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent ainsi une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'Établissement.

L'Établissement fait des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de la période suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'évènements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

Comparabilité des exercices : certains chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Ces reclassements n'ont aucun impact sur le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

## **2.2 Principales règles d'évaluation**

Les principales règles d'évaluation adoptées par l'Établissement sont les suivantes :

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient. Elles sont amorties sur base de leurs durées d'utilisation estimées.

La méthode d'amortissement est linéaire et les taux d'amortissement sont les suivants :

#### Immobilisations incorporelles

- Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été acquis à titre onéreux : 33,33 %

#### Immobilisations corporelles

- Installations techniques et machines : 25 %
- Autres installations et outillage : 25 % et 33 %
- Mobilier : 10 % et 25 %.

### Stocks - projets en cours

Les projets en cours sont évalués au coût de revient qui comprend le prix d'acquisition des prestations des différents corps de métier intervenus sur les chantiers. L'évaluation des projets en cours est basée uniquement sur les factures contrôlées et validées par l'Établissement.

### Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**  
**- suite -**

Comptes de régularisation

La catégorie « Comptes de régularisation » a été ajoutée à l'actif et au passif du bilan à partir de l'exercice 2023, afin d'y reprendre respectivement les charges constatées d'avance et les produits constatés d'avance. Ce traitement au niveau de la présentation du bilan n'a aucun impact au niveau des comptes.

Conversion des postes en devise

L'Établissement tient sa comptabilité en Euro.

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'Euro sont convertis en Euro au cours de change historique en vigueur au moment de la transaction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

Lorsqu'il existe un lien économique entre un actif et un passif, ceux-ci sont évalués globalement selon la méthode décrite ci-dessus et seules les pertes de change nettes non réalisées sont enregistrées au compte de profits et pertes et les gains de change non réalisés ne sont pas enregistrés.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement.

Activités de gestion des infrastructures

Les activités de gestion des infrastructures sont sous-traitées à des entreprises. Les dettes relatives aux prestations réalisées par les sous-traitants sont enregistrées en contrepartie des autres charges externes. Les créances envers les tiers ayant fait la demande de prestation sont comptabilisées en contrepartie du chiffre d'affaires.

31 décembre 2023 (exprimé en EUR)

**NOTE 3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

En Euro	Valeur brute au 01.01.23	Entrées au cours de l'exercice	Valeur brute au 31.12.23	Corrections de valeur cumulées au 01.01.23	Dotations de l'exercice	Corrections de valeur cumulées au 31.12.23	Valeur nette comptable au 01.01.23	Valeur nette comptable au 31.12.23
<u>Immobilisations incorporelles</u>								
- Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires	735'513.95	69'074.96	804'588.91	725'728.17	12'083.28	737'811.45	9'785.78	66'777.46
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>735'513.95</b>	<b>69'074.96</b>	<b>804'588.91</b>	<b>725'728.17</b>	<b>12'083.28</b>	<b>737'811.45</b>	<b>9'785.78</b>	<b>66'777.46</b>
<u>Immobilisations corporelles</u>								
- Constructions	1'101'613.78	-	1'101'613.78	1'101'613.78	-	1'101'613.78	-	-
- Installations techniques et machines	1'075'044.64	105'513.65	1'180'558.29	839'780.77	102'701.44	942'482.21	235'263.87	238'076.08
- Autres installations, outillage et mobilier	560'136.90	59'043.16	619'180.06	527'230.60	18'379.62	545'609.87	32'906.30	73'570.19
<b>Total Immobilisations corporelles</b>	<b>2'736'795.32</b>	<b>164'556.81</b>	<b>2'901'352.13</b>	<b>2'468'625.15</b>	<b>121'081.06</b>	<b>2'589'705.86</b>	<b>268'170.17</b>	<b>311'646.27</b>
<b>Total Immobilisations</b>	<b>3'472'309.27</b>	<b>233'631.77</b>	<b>3'705'941.04</b>	<b>3'194'353.32</b>	<b>133'164.34</b>	<b>3'327'517.31</b>	<b>277'955.95</b>	<b>378'423.73</b>

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**  
**- suite -**

**NOTE 4 – STOCKS - PROJETS EN COURS**

Le montant des projets en cours s'élève à 376'990'166 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 490'620'338 EUR).

Le détail par projet est le suivant :

En EUR	Projets en cours au 31/12/2023	Projets en cours au 31/12/2022	Variation encours 2023/2022	Montants empruntés au 31/12/2023
La Maison des Sciences humaines	67'126'472.72	65'373'889.73	1'752'582.99	1'460'012.96
La Maison du Livre (1)	-	56'623'234.69	- 56'623'234.69	-
La Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants (1)	-	78'852'687.18	- 78'852'687.18	-
Aménagements urbains	59'391'111.72	59'593'270.74	- 202'159.02	415'669.58
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	118'612'233.56	116'858'657.51	1'753'576.05	1'536'123.63
Équipement des bâtiments de la Cité des Sciences	74'616'693.62	73'653'752.42	962'941.20	956'037.01
Les Archives nationales	24'740'053.86	11'217'058.74	13'522'995.12	1'944'132.40
Esch 2022 - Capitale européenne de la Culture	27'502'581.06	26'242'921.68	1'259'659.38	
Réaménagement du Bâtiment administratif	145'338.75	75'167.48	70'171.27	115'975.28
<b>Sous-total projets en cours</b>	<b>372'134'485.29</b>	<b>488'490'640.17</b>	<b>- 116'356'154.88</b>	<b>6'427'950.86</b>
Études préliminaires et autres (2)	4'855'680.63	2'129'697.43	2'725'983.20	7'232'487.91
<b>Total projets</b>	<b>376'990'165.92</b>	<b>490'620'337.60</b>	<b>- 113'630'171.68</b>	<b>13'660'438.77</b>

(1) Les lignes de crédit des projets Maison du Livre et Maison du Nombre, des Arts et Etudiants ont été remboursées partiellement en décembre 2022 et le solde en janvier 2023.

(2) Les coûts inhérents aux pré-études des projets non encore votés sont repris sous la rubrique « Études préliminaires et autres ».

En décembre 2023, les projets Maison du Livre ainsi que Maison du Nombre, des Arts et Etudiants ont fait l'objet d'une convention de reprise vers l'État. Au niveau comptable, les encours de ces deux projets ont été mis à zéro au 31 décembre 2023. Cette opération a généré une charge exceptionnelle de 570'202 EUR pour le projet Maison du Livre et de 30'540 EUR pour le projet Maison du Nombre, des Arts et Etudiants.

Les principales variations sur les projets en cours entre 2022 et 2023 concernent les Archives nationales, le projet Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud, la Maison des Sciences humaines et le projet Esch 2022, Capitale européenne de la Culture. Le projet Aménagements urbains affiche une baisse de 202'159 EUR entre 2022 et 2023 du fait d'un crédit de 350'000 € reçu par l'assurance TRC au titre de dédommagement des désordres constatés sur les peintures des bassins.

Au niveau des études préliminaires, les dépenses pour le projet Centre sportif ont augmenté de 1'678'492 EUR entre 2022 et 2023. Ce projet a fait l'objet d'une loi votée le 21 juillet 2023, mais il est considéré en étude préliminaire au 31 décembre 2023 car le financement auprès de la banque n'est finalisé qu'en 2024, avec la signature des conventions de crédit et de garantie de l'Etat par toutes les parties.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**  
**- suite -**

**NOTE 5 – COMPTES DE REGULARISATION**

Les comptes de régularisation à l'actif sont principalement constitués des charges constatées d'avance, c'est-à-dire des factures payées fin de l'année 2023 mais qui concernent l'année 2024. On retrouve essentiellement les primes d'assurances pour un montant de 98'644 EUR.

Les comptes de régularisation au passif sont constitués d'acomptes reçus en 2023 pour des locations de salles pour des événements clients qui auront lieu en 2024.

**NOTE 6 – CAPITAL SOUSCRIT**

Conformément à la loi modifiée du 25 juillet 2002 portant création du Fonds Belval, l'Établissement est doté d'un capital initial de 3'500'000 EUR.

**NOTE 7 – DETTES ENVERS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT**

Conformément à l'article 3 de la loi du 8 juillet 2021 modifiant la loi modifiée du 25 juillet 2002, le Fonds Belval est autorisé à conclure un ou plusieurs emprunts ou à se faire ouvrir auprès d'un établissement bancaire un ou plusieurs crédits jusqu'à concurrence du montant total des investissements prévus ainsi que du montant total des frais d'étude. Afin de financer les projets de construction prévus par les lois et motions respectives autorisant ces investissements, une convention de crédit garantie par l'État est établie pour chaque projet. Cette garantie de l'État est d'une durée de cinquante ans à partir de la date d'entrée en vigueur de la loi du 25 juillet 2002.

De plus, deux lignes de crédit garanties par l'État pour le financement des études préliminaires sur les projets non encore votés ont été accordées au Fonds Belval. Les montants utilisés pour chacun des projets seront respectivement déduits de chacun des emprunts futurs en relation avec lesdits projets.

La dette envers les banques s'élève à 14'160'670 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 37'352'260 EUR), soit une baisse relative de 23'191'590 EUR.

<b>Variation des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>Montant (en EUR)</b>
Montant des dettes au 31.12.2022	37'352'260
Dépenses sur projets en cours du 01.01 au 31.12.2023	22'808'410
Montant des dettes avant remboursement de l'Etat (29.12.2023)	60'160'670
Remboursement de la Trésorerie de l'Etat au 31.12.2023 (cf. note 9)	-46'000'000
<b>Montant des dettes au 31.12.2023</b>	<b>14'160'670</b>
<i>Différence entre 2022 et 2023</i>	<i>-23'191'590</i>

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**  
**- suite -**

**NOTE 8 – DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICES DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST SUPÉRIEURE À UN AN**

Cette catégorie correspond aux montants des retenues de garantie. Celles-ci ne seront dues que lors de la réception des travaux.

**NOTE 9 – AUTRES DETTES**

Le montant des autres dettes au 31 décembre 2023 d'un montant de 370'853'038 EUR (2022 : 459'676'555 EUR) se décompose de la façon suivante :

Nature des Autres Dettes	Montant au 31.12.2023	Montant au 31.12.2022
Financement du projet Esch 2022 par l'État Luxembourgeois (1)	32'500'000	32'500'000
Aménagements urbains	58'900'000	57'900'000
Maison des Sciences Humaines	65'500'000	59'500'000
Bâtiment Laboratoires ailes nord et sud	118'400'000	105'400'000
Dettes envers l'État Luxembourgeois pour les projets (2)		
Maison du Nombre, des Arts et des Étudiants	-	78'821'930
Équipements des bâtiments de la Cité des Scienc	73'200'000	69'200'000
Maison du Livre	-	56'052'853
Archives nationales	22'000'000	-
Autres dettes (3)	353'038	301'772
<b>Total</b>	<b>370'853'038</b>	<b>459'676'555</b>

**(1) FINANCEMENT DU PROJET ESCH 2022 PAR L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 16 mars 2020 relative à la réalisation des infrastructures et aménagements pour la « Capitale européenne de la Culture 2022 à Belval », l'enveloppe budgétaire autorisée par le législateur pour la réalisation du projet s'élève à 35'330'000 EUR. Cette enveloppe est imputable sur les crédits du budget des dépenses en capital du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics. Une première tranche de 9'000'000 EUR a été versée pour l'exercice budgétaire 2020, suivie d'une deuxième tranche de 17'000'000 EUR courant de l'année 2021 et une troisième tranche de 6'500'000 EUR a été versée en 2022. Ces montants sont repris dans les comptes du Fonds Belval en tant que dette envers l'État. Il n'y a pas eu d'évolution entre 2022 et 2023 concernant cette dette.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**  
**- suite -**

**(2) DETTES ENVERS L'ÉTAT LUXEMBOURGEOIS POUR CINQ PROJETS EN COURS**

La Trésorerie de l'État a effectué un remboursement partiel anticipé au 31 décembre 2023 de 5 lignes de crédit pour un montant total de 46'000'000 EUR. Le détail du remboursement par projet est le suivant : Aménagements urbains (1'000'000 EUR), Maison des Sciences humaines (6'000'000 EUR), Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud (13'000'000 EUR), Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences (4'000'000 EUR) et Archives nationales (22'000'000 EUR). Ce remboursement vient diminuer la dette envers la banque et augmenter la dette envers l'Etat au niveau du passif du bilan.

De plus, les projets Maison du Nombre, des Arts et Étudiants ainsi que Maison du Livre ont fait l'objet d'un décompte définitif en 2022, ce qui a eu pour conséquence le remboursement de leur ligne de crédit. Ce remboursement comptabilisé en dette envers l'État a été annulé dans les comptes 2023 du Fonds Belval du fait de la signature de la « Convention de reprise par l'Etat des immeubles réalisés par le Fonds Belval ». Cette reprise implique le transfert de tous les droits et obligations y afférents dont notamment la reprise par l'Etat du solde réduit des lignes de crédit souscrites par l'Établissement pour la réalisation de ces infrastructures et les droits et obligations éventuels résultant des litiges en relation avec la réalisation des immeubles énumérés ci-dessus. Par conséquent, et avec effet au 31 décembre 2023, l'Etat se substitue auprès des Banques comme débiteur de toutes les dettes et de toutes les obligations y afférentes et les comptes de dette envers l'État sont ainsi mis à zéro.

**(3) AUTRES DETTES**

Les autres dettes d'un montant de 353'038 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 301'772 EUR) concernent principalement la dette envers l'État pour la vente d'énergie issue des installations photovoltaïques financées par le Fonds Climat et Énergie et qui sont installées sur les immeubles concernés.

**NOTE 10 – CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

Le chiffre d'affaires comprend les activités de gestion des infrastructures s'élevant à 21'810'347 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 14'374'169 EUR), les recettes d'exploitation de la Cité des Sciences (parking, événementiel confrencier et culturel, visites guidées, et autres) pour un montant de 2'116'348 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 2'048'438 EUR), mais aussi la reprise par l'État des projets clôturés à savoir la Maison du Livre et la Maison du Nombre, des Arts et Etudiants pour un montant de 135'475'922 EUR (2022 : 179'712'528 EUR pour la reprise par l'État des projets clôturés Maison du Savoir et Maison de l'Innovation).

**NOTE 11 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 6'927'630 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 6'193'041 EUR). Ils sont principalement composés de la dotation de fonctionnement de 6'684'917 EUR (2022 : 6'000'000 EUR) qui a été allouée par l'État à l'Établissement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

**NOTE 12 – PERSONNEL**

A la date du 31 décembre 2023, l'effectif du Fonds Belval est de 53 personnes (2022 : 53 personnes).

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**  
**- suite -**

**NOTE 13 – RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Les tantièmes et indemnités versés aux membres du Conseil d'Administration s'élevaient à 111'854 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 126'569 EUR).

**NOTE 14 – ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Le montant des engagements pris dans le cadre des projets de loi par le Fonds Belval s'élevait au 31 décembre 2023 à 501'095'030 EUR (2022 : 607'489'699 EUR). La baisse globale entre 2022 et 2023 d'un montant de 106'394'669 EUR s'explique à la fois par une baisse sur les projets transférés vers l'État : Maison du Livre (64'711'524 EUR) et Maison du Nombre, des Arts et Etudiants (95'755'553 EUR) et par une hausse du montant des engagements pour le projet Archives nationales (27'327'104 EUR), le projet Équipements des bâtiments de la Cité des Sciences (18'856'599 EUR), le Bâtiment Laboratoires ailes Nord et Sud (4'638'086 EUR), et les autres projets en cours.

Le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l'État relatif aux lois votées et motions s'élevait à 486'920'000 EUR au 31 décembre 2023 (2022 : 621'920'000 EUR). Le montant utilisé au 31 décembre 2023 s'élevait à 6'427'951 EUR (2022 : 31'814'255 EUR). La baisse entre 2022 et 2023 d'un montant de 25'386'304 EUR s'explique par le remboursement partiel de l'Etat sur 5 lignes de crédit (cf. notes 7 et 9). Il convient de préciser que le projet « Réaménagement du Bâtiment administratif à Belval » a été ajouté dans cette catégorie en tant que motion.

Dans le cadre des pré-études, le montant des emprunts et conventions de crédits garantis par l'État est de 17'762'000 EUR (2022 : 17'762'000 EUR). Le montant de 7'232'488 EUR (2022 : 5'538'006 EUR) est utilisé au 31 décembre 2023. La hausse de 1'694'482 EUR entre 2022 et 2023 s'explique par les dépenses réalisées sur les pré-études du nouveau Centre sportif et des logements Porte de France.

Les frais d'études du projet Centre sportif, dont la loi a été votée en juillet 2023, seront transférés en 2024 au moment de l'ouverture de la ligne de crédit.

**LE FONDS BELVAL**  
**Etablissement Public**

**ANNEXE**  
**31 décembre 2023**  
**- suite -**

**NOTE 15 – LITIGES EN COURS – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Au cours des exercices 2006 à 2023, le Fonds Belval a été confronté, dans le cadre de la construction de ses projets, à des litiges évalués à 3'846'506 EUR (2022 : 5'791'371 EUR). Cependant, le Conseil d'Administration a décidé de ne pas les provisionner.

En effet, pour les litiges pour lesquels le Fonds Belval recevrait des indemnités des parties adverses, dans le cas de projets en cours lesdites indemnités seraient comptabilisées au crédit du projets et viendraient diminuer le coût des projets ; dans le cas de projets ayant fait l'objet d'un décompte final et d'un transfert vers l'État suivant la Convention de reprise par l'État, lesdites indemnités seraient reversées par le Fonds Belval à l'État.

S'agissant des litiges pour lesquels le Fonds Belval serait amené à indemniser la partie adverse, dans le cas de projets en cours lesdites indemnités seraient comptabilisées sur les projets et viendraient augmenter le coût des projets ; dans le cas de projets ayant fait l'objet d'un décompte final et d'un transfert vers l'État, lesdites indemnités seraient à payer par l'État.

Suivant la « Convention de reprise par l'Etat des immeubles réalisés par le Fonds Belval pour le compte de l'Etat conformément à la loi modifiée du 25 juillet 2002 », l'État se substitue au Fonds Belval auprès de tous les tiers comme débiteur de toutes les dettes et de toutes les obligations y afférentes ; il en est de même des droits et obligations éventuels résultant des litiges en cours ou à venir, en relation avec la réalisation des immeubles énumérés dans lesdites conventions de reprise par l'État.

**NOTE 16 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture.